

TEMPÉRATURE

Vents modérés et frais de l'ouest; partiellement nuageux et froid avec quelques chutes de neige en certains endroits aujourd'hui et jeudi.

VINGTIÈME ANNÉE. — No. 235.

SHERBROOKE, MERCREDI, 4 DECEMBRE 1929

TIRAGE CERTIFIÉ

Par l'Audit Bureau
of Circulations

TROIS SOUS LE NUMERO

GIGANTESQUE ENTREPRISE DE \$30,000,000 AU CANADA

La note américaine au Soviet n'est pas jugée un "acte amical"

UNE MISSION CATHOLIQUE EN PÉRIL

La situation se complique en Chine. — La Russie refuse aux Etats-Unis le droit de lui donner des avis.

BANDITS A L'ŒUVRE

Une armée communiste met tout à feu et à sang dans le Kouantoun. — Appel de 18 prêtres et religieux.

ENTENTE ROMPUE?

(Presse Associée)
MOSCOU, 4. — Le gouvernement soviétique a notifié aujourd'hui les Etats-Unis qu'il ne peut considérer comme un "acte amical" la note des Etats-Unis rappelant aux gouvernements russe et chinois leurs obligations découlant du pacte Brinck-Kellogg.

Dans un mémoire remis à l'ambassadeur français, M. Maurice Herbet, par M. Litvinoff, commissaire intermédiaire des affaires étrangères, le gouvernement soviétique exprime son "étonnement" de ce que le gouvernement des Etats-Unis, qui, de son propre gré, n'entreprend pas de relations officielles avec le Soviet, juge possible de s'adresser à lui pour lui donner des avis et des conseils.

Dans un autre passage le mémoire dit ce qui suit: "Le gouvernement soviétique déclare en outre que le pacte de Paris ne donne à aucun état individuel ou à aucun groupe d'états la fonction de protecteur de ce pacte. Le Soviet, en tout cas, n'a jamais consenti à ce que des bandits par eux-mêmes, ou par consentement mutuel, s'arrogent un tel droit".

AMOY, 4. — On mande aujourd'hui de Kanchow, province de Kouansi, par dépêche retardée en route, qu'une armée communiste, formée en réalité de bandits, a tué des milliers de personnes, pillé des villages, et que l'armée officielle ne peut pas déterminer la situation de cette mission ni celle des autorités auxquelles elle a fait appel.

Surprise à Washington
(Presse Associée)
WASHINGTON, D. C., 4. — Les nouvelles reçues hier de Moscou à l'effet que le gouvernement du Soviet ne pourrait pas considérer comme un acte amical, la note américaine à la Russie, ont causé un grand étonnement au département d'Etat, mais le secrétaire Stimson refuse de faire aucun commentaire à ce sujet.

En l'absence de commentaire officiel direct par aucun officier supérieur du département d'Etat touchant la prétendue attitude du Soviet, la démarche du secrétaire est défendue par des officiers subalternes du même département. L'allégation du Soviet à l'effet que la communication américaine constitue une "prétention injustifiable" est niée d'une façon générale.

NOS PRODUITS EN AMERIQUE DU SUD

Les manufacturiers et producteurs canadiens pourront exposer leurs produits à l'exposition de Buenos Aires.

OTTAWA, 4. — On assure des facilités spéciales aux manufacturiers et autres exposants canadiens, pour les encourager à envoyer des produits à l'exposition commerciale de l'Empire Britannique qui aura lieu au commencement de 1931 à Buenos Aires, Argentine.

A la suite d'une conférence hier entre M. B. F. O'Hara, sous-ministre du commerce et des représentants de l'Association des Manufacturiers canadiens ainsi que des compagnies de transport, il a été annoncé que le bayer pour espace dans les bâteaux de l'exposition sera fixé à \$3.50 par pied carré. Ceci comprendra les frais de transport des produits à l'aller et au retour, de même que les dépenses encourues pour leur installation. Pour ceux qui désirent se charger eux-mêmes du transport de leurs produits et des dépenses incidentes à leur installation, le bayer sera de \$1.50 par pied carré. L'espace disponible est de 30,000 pieds carrés en tout.

M. ROBERT-N. NESS, CANDIDAT LIBERAL DANS CHATEAUGUAY

(Spécial à la "Tribune")
QUÉBEC, 4. — M. Robert N. Ness sera le candidat libéral à l'élection qui aura lieu dans Châteauguay-Huntingdon pour choisir un successeur à feu l'hon. M. Robb. Ceci amènera, s'attend-on, le choix d'un candidat canadien-français pour succéder à feu M. Andrew Phillips dans le comté de Huntingdon, lequel est uni à Châteauguay pour les fins fédérales. L'hon. M. Robb a été élu à ce comté en 1925, et il y a eu un représentant des électeurs de langue anglaise pour l'un des deux mandats, et de laisser aux Canadiens-français le choix de l'autre député.

"HERITIERS" DE \$100,000,000 DANS LA DECHE

Il est accusé d'avoir faussé une lettre pour obtenir un peu d'argent. — Devant les tribunaux de Montréal.

AUTOUR D'UN TESTAMENT

(Spécial à la "Tribune")
MONTREAL, 4. — Héritier d'une propriété de cent millions, à son dire, le Rév. David S. K. Byrne, D.D., attendait hier, vendredi, son enquête préliminaire comme il est sous l'accusation de faux parce qu'il se serait servi d'une lettre faussée pour obtenir un héritage par l'hon. J. L. Perron pour faire changer un héritage par un marchand de la rue Ste-Catherine, Alex. Steinberg.

Byrne proclame qu'il est l'héritier de cette fortune située aux Etats-Unis et en Australie parce qu'il aurait sauvé la fille du testateur d'une honteuse. Cette histoire n'est pas connue comme Byrne le dit depuis plus de dix ans de faire reconnaître sa réclamation sur la foi de documents volumineux recueillis de la signature de l'ancien secrétaire américain, Frank Kellogg.

Parmi les études légales auxquelles Byrne s'est adressé pour faire reconnaître la validité de sa réclamation, il y a eu celle de Perron, Vallée et Perron. Mais en janvier 1929, l'hon. J. L. Perron retournait les documents à Byrne et il s'en suivit de la correspondance. On accuse maintenant Byrne d'avoir changé une lettre de M. Perron de façon à faire croire à celui-ci qu'il était prêt à faire un prêt d'argent à Byrne. C'est cette lettre que Byrne montra à Steinberg qui lui changea un chèque.

Les prétentions
En 1914 et en 1922, Byrne décrivit sa réclamation aux journaux de Montréal. Il raconta qu'après qu'il se trouva à Chicago, il sauva la fille de William George Byrne, de la Floride, d'une vie de honte et qu'en reconnaissance de cet acte, Byrne le fit son héritier à condition qu'il changeât son nom en celui de Byrne et devint son fils adoptif. Byrne, dont le nom était David S. Kidd, aurait été des lors au nombre des héritiers du multimillionnaire.

Le testament en question serait celui d'un illettré comme il est signé par une croix devant trois témoins. Le testament, donne un tiers de la fortune à l'épouse du testateur, \$25,000 à Byrne et \$575,000 pour le règlement d'un carillon et d'un édifice en souvenir du défunt. Une autre clause laisse un million à Byrne à la mort de l'épouse du testateur. La fortune de l'épouse aurait valu \$68,000,000 suivant l'un des documents que possède Byrne.

L'argent que Byrne est accusé de s'être procuré par un faux lui aurait servi à continuer la lutte devant les tribunaux pour faire reconnaître sa réclamation.

ARRIVEE DES AVIATEURS A L'EXPOSITION

(Presse Canadienne)
LE PAS, Man., 4. — L'aviateur du PAS MacAlpine est arrivé ici à 11.20 heures hier matin, après une courte escale de Cranberry Portage. Andy Cruickshank, fameux aviateur des régions du nord, a piloté ici sans contretemps cinq passagers, y compris MM. Don Goodwin de Hamilton, Ont., et Richard Pearce, membres du premier groupe MacAlpine. Lundi Cruickshank avait piloté l'aviation sur une distance de 450 milles, de Stoney Rapids à Cranberry Portage.

VANCOUVER, C. B., 4. — La consignment d'oranges japonaises à destination des provinces de l'Est a permis l'emploi de deux trains spéciaux du Canadian National, composés de plus de 20 wagons chacun.

11 MORTS DANS UN NAUFRAGE

Hoover demande un budget de \$3,830,445,231; forte réduction des impôts

WASHINGTON, D. C., 4. — Le président Hoover a soumis aujourd'hui au Congrès une recommandation en faveur d'une réduction des impôts, une demande d'un montant de \$3,830,445,231 pour les besoins du gouvernement l'an prochain, et un brillant tableau des finances du pays.

Tirant une leçon de l'abaissement des impôts dans le passé, le président dit qu'il n'y a pas de doute que la réduction des impôts a toujours été suivie d'une augmentation du revenu national, et que l'impulsion donnée ainsi aux affaires explique partiellement ces accroissements de recettes.

Dans son premier message sur le budget le président estime à \$4,102,928,793 les dépenses du Trésor pour les douze mois commençant en juillet prochain, et il calcule qu'il y aura un excédent de \$122,000,000 à la fin de cette période.

La différence entre les appropriations demandées et les dépenses prévues est due, explique le message, au fait que le président n'a incliné dans le budget aucun montant pour le fonds du Federal Farm Board, parce qu'il n'a pas été déterminé combien d'argent sera nécessaire à cette fin. Dans l'estime des dépenses, cependant, ce montant a été placé à \$200,000,000. Une différence additionnelle de \$72,000,000 est due au revenu pour usage l'an prochain d'appropriations de l'année présente. Tel quel, le montant demandé pour l'an prochain est de \$45,696,000 inférieur à celui qui avait été demandé pour l'année actuelle.

La convention qui a eu lieu hier à St-Georges laisse entrevoir une lutte intéressante dans le comté de Beauce. — M. Edouard Fortin et Léonce Cléche refusent de laisser porter leur nom et demandent à leurs partisans de s'abstenir. Quarante-trois délégués ne votent pas.

PAS DE SCENES DISGRACIEUSES

(Spécial à la "Tribune")
SAINT-GEORGES DE BEAUCE, 4. — Si l'on en juge par l'animation qui a régné à la convention libérale tenue hier à Saint-Georges, le comté de Beauce va être le théâtre d'une lutte particulièrement intéressante durant les douze jours qui vont suivre.

M. Paul-Henri Bouffard, avocat de Saint-Georges, a été choisi comme candidat officiel du gouvernement, après que les deux autres candidats en lice, MM. Edouard Fortin et Léonce Cléche, eurent refusé successivement de reconnaître la convention. Nous devons cependant rendre ce témoignage aux électeurs du comté de Beauce que, malgré les divergences d'idées, aucune scène disgracieuse ne s'est déroulée durant les trois heures qu'il a duré la convention et l'assemblée.

Des que les candidats eurent été proposés, M. Fortin refusa catégoriquement de laisser inscrire son nom et il invita ses partisans à se retirer, ce que firent un certain nombre de délégués sur les 138 qui étaient dans la salle. Comme plusieurs étaient absents, M. Léonce Cléche ne voulut pas que son nom fût mis sur les bulletins de vote, tant que la convention ne serait pas de nouveau au complet. Ses partisans s'abstinrent alors, pour la plupart, de voter.

On prit quand même le vote, qui donna la victoire à M. Bouffard, 42 voix, contre 37 à M. Fortin, 27 bulletins, et 11 à M. Cléche, 3. Quarante-trois délégués n'ont pas voté.

M. Bouffard est le candidat de la convention, mais M. Fortin se présente aussi avec l'appui de M. Cléche, prétend-il.

La convention

La convention proprement dite, annoncée pour une heure, commença un quart d'heure plus tard. Sur l'estrade dans la salle on remarquait l'hon. sénateur H. S. Beland, l'hon. sénateur P. J. Paradis, l'hon. M. Hector Laferté, M. P. P., ministre de la colonisation et des pêcheries, l'hon. M. J. C. E. Queller, M.P.P., ministre sans portefeuille, M. E. Donard Lacroix, M.P., de Beauce, M. J. A. Lesage, M. le notaire Ed. Fortin, qui devait être choisi pour présider l'assemblée conjointement avec le sénateur Beland.

L'hon. M. Beland explique les procédures qui allaient être suivies à la convention, puis il invita les délégués au nombre de 138 à prendre leurs sièges. Les candidats furent alors mis en nomination, MM. Léonce Cléche, avocat de St-Joseph, Joseph-Edouard Fortin, avocat et journaliste de Beauceville, et Paul-Henri Bouffard, avocat de Saint-Georges.

Les trois candidats proposés vinrent prendre leur place sur l'estrade. M. Fortin fit alors un coup de théâtre. M. Fortin, "Je regrette de ne pouvoir permettre que mon nom soit

Le cargo anglais "Norwich" se brise sur un banc de corail et trois marins seulement sont secourus.

21 EN DETRESSE

(Presse Associée)
PAGO PAGO, Samoa, 4. — Des navires de secours ont rapporté hier soir la perte de 11 hommes et le sauvetage de trois autres dans le naufrage du cargo anglais "Norwich City" à Gardner Island, 700 milles au nord d'ici. Les navires de secours rapportent de nouveau aujourd'hui les dangers d'une mer agitée et des bancs de corail pour aller recueillir 21 autres personnes isolées sur l'île en question.

La première nouvelle touchant le sort des 35 hommes à bord du "Norwich City" lorsque ce navire heurta un banc de corail samedi dernier a été transmise hier soir par un long-cable message du vapeur "Trangate".

Le message raconte que le "Trangate" a pris à son bord trois des survivants y compris le radio-télégraphiste et le second ingénieur du "Norwich City". Onze des membres de l'équipage se sont noyés dit le message, lorsque le "Norwich City" frappa l'écueil. Les trois hommes sauvés par le "Trangate" étaient apparemment au nombre des 24 qui avaient réussi à atteindre l'île.

Le "Trangate" rapporte qu'il a pu récupérer un câble aux hommes sur l'île, et qu'il fera tout en son pouvoir pour les prendre à son bord aujourd'hui.

Manque d'eau et d'aliments

Par le moyen de ce câble le "Trangate" a communiqué hier soir avec les hommes isolés sur l'île, et il a appris que ces derniers manquaient d'eau potable et d'aliments. Les survivants rapportent que la nourriture retirée à la demande de mes chefs, (Une voix: "Quels chefs?")

M. Fortin, "M. Pierre Bouffard", M. Lacroix et autres. Je dépose ici un engagement assermenté par lequel M. Bouffard s'engageait à me laisser le champ libre lorsque le "Trangate" arriverait à la convention, après que les deux autres candidats en lice, MM. Edouard Fortin et Léonce Cléche, eurent refusé successivement de reconnaître la convention.

M. Bouffard: "Je ne sais si c'est là mes amis de quitter cette convention avec moi". Les partisans de M. Fortin se retirent les uns au dehors, les autres à l'arrière de la salle.

M. Bouffard: "Attendez que nous ayons exposé nos vues avant de vous retirer."

M. Cléche: "Je suis venu ici à St-Georges pour être porté candidat dans une convention pleine, entière et complète du comté de Beauce et j'ai droit de l'exiger."

M. Bouffard se lève de nouveau. M. Bouffard: "Je ne sais si c'est là mes amis de quitter cette convention avec moi". Les partisans de M. Fortin se retirent les uns au dehors, les autres à l'arrière de la salle.

M. Bouffard: "Attendez que nous ayons exposé nos vues avant de vous retirer."

M. Cléche: "Je suis venu ici à St-Georges pour être porté candidat dans une convention pleine, entière et complète du comté de Beauce et j'ai droit de l'exiger."

M. Bouffard se lève de nouveau. M. Bouffard: "Je ne sais si c'est là mes amis de quitter cette convention avec moi". Les partisans de M. Fortin se retirent les uns au dehors, les autres à l'arrière de la salle.

Un homme est ramené à la vie après avoir été "mort" 3 semaines

ROCHESTER, N. Y., 4. — George H. Austin, âgé de 46 ans, employé de la compagnie Eastman Kodak, que l'on a cru mort il y a trois semaines, vit aujourd'hui et se porte bien.

Il a été ramené à la vie par une injection d'adrénaline que lui a administrée le Dr Benjamin J. Slater, chef de la section médicale de la compagnie. Ce "miracle" a été confirmé hier soir par le Dr Slater.

Il était mort, en effet, dit le Dr Slater. Les mouvements de la respiration et du cœur étaient arrêtés, les réflexes des pupilles avaient cessé de fonctionner, et la figure avait pris la couleur verdâtre de la mort. Le corps était étendu sur le parquet, respirant d'une façon laborieuse. A la suite de quinze ou vingt mouvements respiratoires, tous les signes de la mort se manifestèrent. Un autre médecin et trois gardes-malades étaient avec moi au moment de l'opération.

Le rétablissement de M. Austin a été annoncé par des amis qui lui ont rendu visite au Strong Memorial Hospital. Découvrant ses sensations au moment où il revenait du royaume des morts, Austin déclara: "J'avais la sensation d'un homme qui revient à la vie après avoir perdu connaissance."

Des médecins de Rochester, en parlant de ce cas, déclarent qu'en tant qu'ils le sachent Austin est le seul adulte qui ait vécu aussi longtemps après une telle opération. Il est apparemment sur la voie du rétablissement, et s'attend de retourner bientôt au travail.

Les bébés de moins d'un an peuvent être examinés aux Rayons-X maintenant

Le Dr A. Granger, de la Nouvelle-Orléans, cite les effets bien-faisants de cette pratique, surtout chez les enfants atteints de la pneumonie. — Intéressants travaux au congrès de la Société de Radiologie à Toronto.

POUR FACILITER LE DIAGNOSTIC

(Presse Canadienne)
TORONTO, 4. — Il est maintenant possible d'examiner aux rayons-X des bébés de moins d'un an, alors qu'autrefois cette pratique était considérée comme dangereuse. Le Dr A. Granger, de la Nouvelle-Orléans, a présenté au congrès de la Société de Radiologie de l'Amérique du Nord, actuellement en cours ici, le Dr Granger, l'un des dix-huit principaux radiologistes détenteurs de la médaille d'or de la société, a décrit le traitement qu'il avait pratiqué sur 209 bébés dont les oreilles coulaient.

"Dans tous les cas", dit-il, "on les oreilles des bébés coulaient pendant plus de dix jours, spécialement s'ils sont atteints de la rougeole ou de la pneumonie bronchique, on devait examiner aux rayons X leurs oreilles mastoïdiennes. Dans notre clinique nous avons observé qu'un grand nombre de bébés ainsi examinés ont bénéficié d'une amélioration marquée sous l'influence des rayons X, et que l'écoulement de leurs oreilles diminuait rapidement. Dans l'espace de quelques jours ils étaient guéris."

"Lorsque l'on aperçoit sur les photographies aux rayons X des indices de maladie des os mastoïdiens, on devrait pratiquer une opération sans délai, afin d'éviter le danger de complications sérieuses telles que la paralysie faciale, la méningite ou l'écoulement du cerveau", dit le Dr Granger.

Symptômes dangereux
Un autre mémoire décrivant les avantages retirés par les enfants du traitement par les rayons X et le radium a été soumis par le Dr Howard P. Doub, de Détroit. "La difficulté à avaler, la sensation de pression à la partie supérieure de la poitrine, la perte de poids, ainsi que la toux et l'enrouement, peuvent être des symptômes d'une hypertrophie du thymus", dit le Dr Doub. "Le traitement dans ces cas peut comprendre l'usage des rayons X et du radium, mais d'après mon expérience"

Les explorateurs anglais défendent le découvreur américain contre les critiques d'un aviateur norvégien.

LONDRES, 4. — Les explorateurs britanniques se font les défenseurs du commandant Richard E. Byrd contre les critiques du major Trygve Gran, aviateur norvégien et explorateur, qui fit partie de l'expédition antarctique Scott.

Dans une dépêche de Copenhague au "Daily Mail", on avait fait dire au major Gran que les terribles montagnes décrites par le commandant Byrd étaient fantaisistes.

Le capitaine G. Englund, qui commandait à bord du "Nimrod" la première expédition de Shackleton en 1907, a déclaré qu'il ne comprenait pas la déclaration du major Gran et a confirmé le récit de Byrd.

La première envolée sans escale entre le Canada et le Mexique

(Presse Associée)
MEXICO, 4. — Deux aviateurs mexicains, Fritz Bieler et Joaquín Gonzales Pacheco, recevront une médaille d'or de l'Association Nationale d'Aéronautique pour leur envolée sans escale de Windsor, Ont., à Tampico, Mexique.

Bieler et Pacheco décolèrent de l'aéroport Walker, Windsor, Ont., à 7.32 heures du matin le 23 juin 1928, pour une envolée sans escale à la capitale mexicaine. Ils furent forcés d'atterrir à Tampico parce que leur approvisionnement de carburant fit défaut, mais ils retirèrent leur plein d'essence et atteignirent Mexico à 2.28 heures de l'après-midi le 24 juin, ayant ainsi accompli la première envolée du Canada au Mexique.

LA BEAUHARNOIS REND PUBLICS SES PROJETS

Développement d'un demi-million de chevaux-vapeur au cours des cinq prochaines années.

OFFRE D'OBLIGATIONS

L'émission faite par la compagnie reflète la confiance qu'inspire la situation du Canada.

A DEPENSER AU CANADA

(Presse Canadienne)

TORONTO, 4. — Les détails d'un programme de travaux qui dureront cinq ans et comportant une dépense de \$30,000,000, en vue du développement d'un demi-million de chevaux-vapeur d'énergie électrique, ont été rendus publics hier soir par la "Beauharnois Power Corporation". La compagnie déclare qu'autant que possible chaque dollar de ce montant sera dépensé au Canada, et elle offre en même temps des obligations dont le produit servira à financer ces gigantesques travaux.

L'emprunt flotté est l'un des plus considérables jamais faits au Canada, et plusieurs des principales maisons financières y participent. En outre de refléter la confiance dans la structure financière du pays, dit la déclaration, ces travaux assureront un montant considérable d'affaires aux usines canadiennes, grâce à la politique de la corporation d'acheter au Canada.

SERVICE AERIEN DE MALLE EST-OUEST

Le ministère des postes est à organiser l'expédition des malles par les airs de Montréal, N. B., à Calgary, Alb.

(Presse Canadienne)
OTTAWA, 4. — Un vaste projet dans le but d'amener une coopération plus étroite entre hommes d'affaires de l'est et de l'ouest, a été élaboré par le ministre des postes sous forme d'un service postal aérien rapide.

En vertu de ce projet, un aéroplane quitterait Montréal, N. B., à midi pour arriver à Montréal le soir même. Les malles des provinces maritimes seraient réunies à celles de l'Ontario, à destination de l'ouest, et placées sur le convoi Imperial Limited du Pacifique Canadien pour être transportées jusqu'à Pembroke ou Sudbury, où un avion les prendrait de bonne heure le matin pour les transporter à Winnipeg, peu après midi.

Le même soir, après la fermeture des malles de Winnipeg à destination de l'ouest, les malles de l'est et celles de Winnipeg à destination de l'ouest seraient transportées par avion à Calgary où elles arriveraient le lendemain matin.

Puis tard, quand on aura pris une décision quant au service aérien à organiser dans les Montagnes Rocheuses jusqu'à Vancouver, les malles venant des provinces de l'est seraient transportées en Colombie.

\$1,500,000 DU GOUVERNEMENT A L'UNIVERSITE

MONTREAL, 4. — Le premier ministre, l'hon. L. A. Taschereau, a reçu hier les journalistes aux bureaux du gouvernement. Il leur a dit que c'est l'intention du gouvernement de voter \$1,500,000 à l'université de Montréal pour la fondation d'un hôpital de 500 lits qui sera construit à côté de notre nouvelle université canadienne-française. De cette façon, les étudiants en médecine qui suivent des cours à l'université auront tout près de leur hôpital où ils pourront traiter les malades. Comme les hôpitaux de Montréal manquent d'espace, cela-ci contribuera à fournir une partie des lits qui manquent encore.

UNE OFFRE POUR LA RESIDENCE DE SIR J. A. MACDONALD

(Presse Canadienne)
OTTAWA, 4. — Il a été établi hors de tout doute que le gouvernement britannique est intéressé dans l'achat de la maison historique "Barncliffe" à Ottawa et qui fut un jour la résidence de feu Sir John A. MacDon-

Etabli en 1910

Florian Fortin, Adu.

LA TRIBUNE

LA TRIBUNE LIMITÉE

3, rue MARQUETTE, Sherbrooke, Que.

Tirage certifié par l'A. B. C.

Société de la Presse Canadienne

Société de la C. D. N. A.

ABONNEMENT

Livraison à domicile, \$7.50 par an
 Cantons de l'Est, par maille, \$4.00 par an
 Canada, par maille, \$5.00 par an
 États-Unis et Europe, \$5.00 par an

TELEPHONE

Table d'échange, 274

MERCREDI, 4 DECEMBRE 1929

Beaux salaires

La compagnie Ford n'a pas attendu Noël pour faire une agréable surprise à ses cent mille employés. Ces derniers viennent en effet d'être avertis que, dorénavant, leur salaire sera considérablement augmenté, et que pas un seul d'entre eux ne sera payé moins de sept dollars par jour. Cette générosité de Ford lui coûtera, paraît-il, la bagatelle de \$20,000,000 par année. C'est énorme, mais qu'est-ce en comparaison de la joie que cette bonne nouvelle causera à l'armée de travailleurs enrégimentés par la compagnie Ford et aux milliers de familles qui dépendent d'eux! Et puis, ces vingt millions seront-ils complètement perdus pour le portefeuille du magnat de l'automobile? Non, ne le croyons pas. Nous pensons plutôt que les ouvriers de M. Ford, reconnaissants envers leurs patrons, s'efforceront de mieux servir à l'avenir les intérêts de ceux qui tout procure à leurs familles. Il n'est rien tel qu'un ouvrier heureux et satisfait pour donner un excellent rendement. Ainsi, il peut fort bien arriver que les affaires de la compagnie, au cours des prochains mois, se ressentent heureusement du geste louable que vient de poser M. Ford.

Il est une autre réflexion que l'on peut faire en marge de la bonne nouvelle annoncée hier aux ouvriers de la compagnie Ford: chose qu'aucun travailleur, qu'il demeure de l'autre côté de la ligne quarante-cinquième ou au Canada, ne devrait ignorer, c'est que le créateur de l'automobile populaire n'emploie, dans ses usines, que de bons ouvriers, honnêtes et sobres. Quiconque fait usage de spiritueux n'est pas toléré aux usines Ford, fût-il un ouvrier expert.

Parmi ceux qui envient le sort des employés de M. Ford, il en est des légions qui trouveraient ce régime trop sévère.

La prospérité du Canada

Sir Charles Gordon, président de la Banque de Montréal, vient à son tour de sonner une note très optimiste en rapport avec la situation des affaires canadiennes. "Jamais, dit-il, à aucune époque dans l'histoire du Canada, les affaires, dans leur ensemble, ont été à un niveau plus élevé que durant l'année qui se termine; jamais les sources développées de notre richesse ont été plus vastes et plus variées qu'elles ne le sont aujourd'hui."

L'opinion exprimée ici n'est pas celle d'un politicien que l'on pourrait peut-être taxer d'enthousiasme ou d'aveuglement. Sir Charles Gordon n'a rien du politicien, c'est un homme d'affaires très averti, un juge très attentif de la situation canadienne, au triple point de vue agricole, commercial et industriel. Par conséquent, sa déclaration est basée sur des chiffres et sur des faits et il ne faut pas douter de sa compétence.

Bien plus, si, dans la machine économique du pays, il existait certains points faibles, il serait du devoir d'un homme aussi haut placé que M. Gordon de le déclarer et de prescrire quelque bon remède. Sir Charles Gordon ne le fait pas, c'est donc que rien ne l'autorise à le faire.

En présentant le bilan annuel de la Banque de Montréal, le président de cette progressive institution, se permet toutefois de donner un sage avertissement à la population canadienne: un avertissement de ne pas verser dans le pessimisme. "Nous ne devons pas permettre, déclare-t-il, à une réaction temporaire, causée par une orgie de spéculation sur le marché des titres, de détruire sans raison notre vague de prospérité."

M. Gordon a cent fois raison, et d'autant plus qu'il est maintenant prouvé que les désastres qui se sont produits récemment à la Bourse n'ont rien eu à faire avec la situation économique du Canada, qui reste excellente, malgré les pertes énormes essuyées par les spéculateurs.

Contre le communisme

"L'Osservatore Romano", le journal de la cité vaticane, faisait dernièrement, au sujet de la reprise des relations de l'Angleterre avec les Soviets des réflexions du plus haut intérêt sur l'attitude de l'Eglise devant le communisme.

Railant le bruit qui voulait que "le bolchevisme ne pût s'entendre avec personne, sauf avec l'Eglise catholique", notre confrère romain se rapporte au retentissant discours du cardinal Bourne au congrès catholique anglais. Il écrit:

"L'Eglise catholique sent le devoir de contribuer toujours davantage à la conservation et au raffermissement de la chrétienté du pays, fondée sur la foi dans la divinité du Rédempteur, comme aussi à la conservation et au raffermissement de la moralité des coutumes, fondée sur la doctrine chrétienne. Dans cet ordre d'idées, l'Eglise n'a jamais vacillé."

La révolution, c'est l'envers. Son ordre, son système, sa vie sociale, sa civilisation sont à l'opposé du christianisme. Bien plus: pour le triomphe de l'une, il faut que l'autre disparaisse. C'est un duel à mort et à outrance entre le bolchevisme, degré extrême de la révolution,

et le catholicisme, qui représente tout entier le christianisme: c'est là son expression essentielle et parfaite.

Lenine présageait si nettement cette réalité qu'il pouvait dire: "Seule l'Eglise catholique peut nous barrer la route; elle est la seule digne de nous combattre." Il considérait, en fait, le bolchevisme et le catholicisme comme deux principes, deux mondes irréductibles et qu'on ne peut confondre. En outre, dans les destinées de la société humaine, il les définissait comme les deux pôles extrêmes vers lesquels devaient se précipiter fatalement toutes les forces de la vie sous quelque forme que ce soit."

Feuilles Volantes

Les spéculations philosophiques sont à l'abri des coups de Wall Street.

La louange faite en vue du réciproque n'est bien souvent que le masque du mensonge.

L'habitude du travail facilite toute tâche. Rien ne coûte au vaillant. Tout est pénible à l'homme oisif.

Il y a des gens qui sont peints que leurs voisins aient perdu à la Bourse; d'autres qui s'en réjouissent secrètement.

Le Père Noël ne commet pas d'excès d'imaginaire. Il lui arrive même de perdre la mémoire et d'offrir, plusieurs années de suite, les mêmes étrennes à celui-ci ou à celle-là.

Les chapeliers américains poussent, depuis quelque temps, un cri d'alarme. Non pas parce qu'ils sont victimes du krach financier, mais parce qu'un autre danger les menace, celui de voir à tout jamais disparaître la vogue et l'usage des chapeaux. Le syndicat des chapeliers a même constaté, en postant des observateurs à certains carrefours animés de Chicago, que sur 20,000 hommes qui étaient passés, 4,000 hommes étaient nu-tête.

Mais pourquoi s'alarmer? Aucune mode ne dure même quand elle est économique, même quand elle est sotte.

L'opinion des autres

Mal inspiré

L'hon. J.-H. Thomsen s'aperçoit qu'il a cédé à une fautive inspiration lorsqu'il a reproché aux femmes anglaises d'occuper des emplois rémunérés lorsqu'elles avaient les moyens de vivre dans laaisance.

(La Patrie—Montréal)

Solitude

Un bandit "solitaire" a pillé un train, avant-hier, et un autre bandit "solitaire" a dévalisé une banque, à Montréal. Ce qui témoigne bien de la justesse de cette parole: "Il n'est pas bon à l'homme de rester seul."

(L'Événement—Québec)

Vivre au Canada

"C'est un privilège que de vivre au Canada et d'être Canadien", confiait un jour, à Montréal, un éminent universitaire de langue anglaise. Le mot est juste et il convient d'être reconnaissant à cette heure précise où un politicien de l'Ouest s'est mis en tête de réclamer l'abolition du ministère fédéral de l'Immigration.

(La Presse—Montréal)

Lumineux

Tels seront désormais, de novembre à mars, les agents de police londoniens chargés de régler la circulation. La municipalité vient en effet de les doter d'un petit triangle lumineux, qui se porte dans le dos et signale leur présence aux automobilistes. Ainsi les "bobbies" ne seront plus bousculés, voire écrasés, par des véhicules fantômes surgis du brouillard.

A moins, bien entendu, que le petit triangle lumineux ne serve de cible aux "chauffards". Sait-on jamais?

(Figaro—Paris)

Rossini

A l'occasion du centenaire de "Guillaume Tell", les anecdotes sur Rossini reviennent à la mode.

Celle-ci vaut la peine d'être rappelée.

A la mort de Meyerbeer, que le maître italien, quoi qu'on en ait dit, estimait beaucoup, un neveu de l'auteur des "Huguenots" composa une marche funèbre. Il voulait avoir l'avis de Rossini. Celui-ci écouta très gravement. Puis, comme il ne disait rien, le jeune compositeur demanda, anxieux:

— Eh bien! maître... qu'en pensez-vous?

— Je pense, répondit Rossini, d'un ton convaincu qu'il aurait mieux valu que ce fût vous qui fussiez mort. En ce cas, la marche funèbre aurait été composée par votre oncle... et tout le monde y eût gagné.

(L'Ami du Peuple—Paris)

Les Beaux Vers

Nocturne

C'est la nuit qui étend ses voiles
 À la musique des Zéphirs.
 La Belle oreille son cor d'étoiles
 Tei un collier de saphirs.

Un premier-quartier de la lune
 Sur l'onde mire sa pâleur
 Et dans les jardins, une à une,
 S'endorment les timides fleurs.

L'oiseau la tête sous son aile
 Repose dans le nid douillet;
 Un rire clair de cascade
 S'échappe à travers la forêt.

Le rêve gamin fait sa ronde
 Sous un domino de satin.
 Il chante et danse par le monde
 Comme un Pierrot jusqu'au matin.

Mais le poète à sa fenêtre
 Semble épier le moindre bruit...
 Il aligne des vers, peut-être
 À son amoureux, la Nuit!

Charles-E. HARPE.

MONUMENTS HISTORIQUES À RESTAURER

Un mouvement est lancé pour faire du fort Henry, témoin de luttes séculaires, un sanctuaire national. — Cavalier de La Salle et Frontenac firent voile il y a 250 ans de l'endroit même où se trouve cette forteresse.

UN MILLION SERAIT REQUIS

(Écrit pour la Presse Canadienne par G.-H. Williamson)

KINGSTON, Ont., 4. — On tente actuellement d'obtenir du gouvernement canadien qu'il restaure le fort Henry, vis-à-vis la ville de Kingston, Ont., pour en faire un sanctuaire national. La vieille capitale de Québec a obtenu la restauration de sa citadelle, pour le bénéfice des générations futures, et il se fait maintenant un mouvement en faveur de la restauration du vieux fort du Haut-Canada, dont les restes s'élèvent dans une condition de délabrement sur Barfield Heights au confluent du Lac Ontario, du fleuve St-Laurent et de la rivière Grande Cataract, qui coule de Kingston, autrefait la capitale des premières provinces unies du Canada, jusqu'à Ottawa, la capitale actuelle du Dominion.

À dix milles au sud de Fort Henry, sur l'île Carleton, dans le St-Laurent, on peut encore voir les ruines d'un autre fort anglais, le fort Hamilton, érigé en 1778, pendant la guerre de la révolution américaine. L'île fut ainsi nommée d'après le gouverneur-général du Canada à cette époque, Sir Guy Carleton, et elle était un poste de traite pour les marchands de Québec qui commerçaient avec les tribus indiennes. Des navires de guerre anglais ont été construits à cet endroit, et l'Amérique, le chef des Indiens des Six Nations, alliées des Anglais, y avait ses quartiers-généraux.

Il ne reste du fort de l'île Carleton qu'un groupe de cheminées en pierre, sur le cap situé à la tête de l'île pour appeler au touriste et au marin à bord des navires qui passent la nuit, alors que les nations de l'ancien et du nouveau monde luttèrent pour la suprématie sur les frontières des États-Unis et du Canada dans la région des Mille Îles. En 1917 et 1918 le secrétaire de la guerre aux États-Unis utilisa l'île Carleton pour l'instruction militaire des soldats de l'armée de New-York que l'on destinait à servir en France. En 1923 l'île Carleton fut achetée par le Canada à la nouvelle république américaine.

Le fort Henry est encore debout, telle une sentinelle, au-dessus des eaux sur lesquelles le Chevalier de La Salle, découvreur du Mississippi, et le comte Frontenac firent voile il y a au-delà de 250 ans. Le fort Henry fut fondé par le gouverneur français du Canada, un demi-millénaire exactement à l'ouest. Fort Henry fut érigé par la Grande-Bretagne comme mesure de protection contre une attaque possible du côté américain par voie du Lac Ontario et du haut St-Laurent, et fut commencé en 1822.

Fort Henry, au début de décembre 1813, fut le théâtre d'un combat naval. Le général Von Schoultz, un gentilhomme polonois qui, à la tête d'une bande de rebelles de l'état de New-York, traversa le fleuve St-Laurent près de Prescott et livra aux Anglais ce que l'on appelle le "bataille du Mont à Vent". Les rebelles furent défaits et capturés. Ils furent conduits à Kingston, traduits en Cour Martiale, trouvés coupables et condamnés à mort.

Un jeune avocat du nom de John A. Macdonald, devenu plus tard premier ministre du Canada, fut appelé à prendre la défense de Von Schoultz, mais les arguments d'un avocat civil ne purent convaincre une Cour d'officiers de la milice. Von Schoultz, laissa, dans son testament un legs pour Macdonald, mais celui-ci refusa de l'accepter.

Robert H. McKay, qui vécut jusqu'à l'âge de 93 ans et fut témoin de cette bataille, dit que le chef rebelle fut enlevé de la prison de Kingston dans une charrette à deux roues, dans laquelle il était assis entre deux prisonniers. Un cercueil non peint était dans une charrette qui suivait celle du condamné. Sur le cercueil se tenait le bourreau. Après l'exécution le cadavre du Polonois fut jeté dans la charrette et transporté à la prison, puis balancé en dehors de la porte. Un tavernier du square du marché prit charge du corps et vit à lui assurer des funérailles décentes. La populace avait peu de sympathie pour les rebelles capturés, car ils étaient sous l'empire de l'ivresse. Les événements de 1837-38 et était d'avis que tous les fauteurs de désordres devaient être pendus.

Des soldats anglais furent en garnison à Fort Henry jusqu'en 1872. Il fut occupé surtout par le régiment d'Artillerie Royale John Bazine, un vieillard de Clayton, état de New-York, disait récemment qu'il était garçonnet il vit des soldats anglais pénétrer dans le fort à leur retour de la guerre de Crimée, en 1856. Ce fort fut un grand centre d'activités à l'époque de l'invasion fennique de 1816 et il fut le centre des préparatifs contre la rébellion de la Rivière Rouge en 1870 et la rébellion Riel dans le nord-ouest canadien en 1885. Durant la Grande Guerre, de 1914 à 1918, Fort Henry servit de camp d'internement des étrangers ennemis au Canada, et des centaines d'Allemands, d'Autrichiens et de Turcs y furent détenus sous une forte garde.

Pendant au-delà de 80 ans le canon tonna à ce fort à l'heure du midi et à 930 heures du soir. Il y a quatre ans le coup de canon du soir fut supprimé, mais celui du midi se fait entendre et perpétue une vieille coutume militaire qui date de ces jours où des soldats anglais étaient en garnison dans cette forteresse. Aujourd'hui le fort est une ruine pittoresque et les araignées ont filé leurs toiles dans l'embouchure des vieux canons. Quelques-uns de ces canons ont été envoyés aux Russes durant la guerre de Crimée.

Certaines parties de la forteresse ont été maintenues en assez bonne condition, mais les sections d'arrière sont tombées en ruine. Il en coûterait \$1,000,000 pour restaurer l'ensemble et le rendre digne d'être un lieu de pèlerinage d'un millionnaire national. On

LE P. CRENIER

(Suite de la page 3)

richeur de notre Père Crenier pour nous relater des plaisirs mauvais, nous arracher aux illusions de cette vie. Tout homme a un ange gardien qui lui suggère le bien et tâche de le détourner du mal. Qui même les peints ont tout cela. Nous chrétiens, nous avons en plus les enseignements de l'Eglise, les sacrements, l'éducation chrétienne, l'exemple des saints, en un mot, la grâce sous toutes ses formes. Chacun a donc largement ce qu'il faut pour bien servir la liberté, mais quelle que soit la multiplicité des moyens que Dieu emploie pour nous empêcher de nous perdre, il respecte toujours notre liberté. Il fait comme nous faisons pour les enfants. Nous faisons tout pour les pousser au bien. Nous leur imposons même la souffrance quand c'est nécessaire, mais les tenons nous continuellement attachés. Serait-ce digne d'un Dieu de nous? Non, encore une fois la permission du mal est un bien. La suppression de la liberté serait le plus grand mal de l'univers car elle supprimerait ce qu'il contient de plus beau et de plus grand. Donc, par le fait même que Dieu nous a créés libres et veut que nous l'aimions librement, il permet que le péché se produise. Notons bien le sens du mot "permettre". Ici, cela ne dit rien, non, que Dieu cause au mal, mais que, pour ne pas détruire la liberté, il laisse l'homme en user même pour le mal.

Cette permission est légitime et raisonnable. "Elle est légitime", car Dieu n'est pas tenu d'empêcher la créature libre de se désordonner. Nous avons vu que sa bonté met en œuvre une foule de moyens pour nous pousser au bien et nous retenir dans la voie du mal. Cela suffit, car Dieu tient même pas obligé à cela. "Elle est raisonnable", car le mal moral étant possible, Dieu sait en tirer le bien de l'ensemble, et sa propre gloire.

Revenons en passant à "objection" qui se présente d'elle-même. Les libéraux disent: "La liberté est une chose sacrée. Il faut donc l'assurer à tout prix." Par conséquent, la police, le cinéma, la prostitution, les spectacles doivent être à l'abri de toute censure et de toute prohibition. Réponse. Notons tout d'abord que la liberté n'est pas essentiellement le pouvoir de faire le mal, bien que ce pouvoir existe chez l'homme et soit un signe de sa réelle liberté. La liberté, c'est le pouvoir de choisir entre les moyens qui peuvent conduire à une fin. Aussi la liberté est-elle chez Dieu, bien que Dieu soit incapable de mal, mais mal moral. Si la créature intelligente peut pecher, c'est parce que son intelligence est limitée, ce qui fait qu'il peut choisir un objet qui n'a que l'apparence du bien. C'est ce qui arrive toujours dans le péché, où le volon- te se laisse entraîner par une ombre de bien. Le pouvoir de mal faire vient donc de l'imperfection de l'intelligence, et ce n'est pas une perfection de la liberté, au contraire, car c'est un défaut.

Pour remédier à ce défaut de l'intelligence créée—défaut qui vient justement de ce qu'elle est créée et par suite limitée—, Dieu a donné aux hommes "sa loi", c'est-à-dire une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire. C'est la loi divine, ou loi naturelle, qui existe dans le cœur de tout homme, et qui de plus est enseignée et propagée par l'Eglise.

De plus, les sociétés humaines sont régies par un pouvoir légitime, qui vient de Dieu. Par ce pouvoir légitime, Dieu nous transmet aussi des lois qui complètent la loi naturelle et nous aident aussi à éviter le mal. Ces lois ne restreignent pas la liberté véritable, mais elles diminuent notre pouvoir de mal faire.

On voit par là que la presse, l'enseignement, la parole, l'art, le cinéma, etc., doivent être libres pour tout ce qui est bien, mais que la liberté pour rester bonne, doit être restreinte dans certaines limites, et l'Eglise est jugée de ces limites, car c'est elle qui est chargée par Dieu de détourner les hommes du mal et de les conduire à leur bonheur éternel. Les lois humaines et leurs sanctions qui restreignent notre pouvoir de pecher, viennent donc de Dieu et ne diminuent pas notre véritable liberté.

REVENONS. Rappelons seulement ce qui est de foi à son sujet, c'est-à-dire deux choses: 1o il existe; 2o il est éternel.

PREDESTINATION ou réprobation.—Dieu a créé tous les hommes pour le bonheur. Il est de foi, contre les jansénistes, que Dieu veut le salut de tous, qu'il donne à tous les moyens de se sauver.

La Providence de Dieu, considérée en tant qu'elle s'occupe de ceux qui attendent effectivement le bonheur éternel, c'est la "prédestination". La Providence divine, en tant qu'elle s'occupe de ceux qui se damnent, c'est la "réprobation".

Gardons-nous bien de croire que Dieu crée des hommes express pour les damner. C'est une erreur protestante. Dieu veut châtier les pécheurs, c'est tout.

Sans doute, puisque tout est présent pour lui, il voit ceux qui seront damnés et ceux qui seront sauvés, mais ce n'est pas parce qu'il les voit qu'il les damne ou qu'il les sauve.

Vous êtes sur une montagne et vous voyez arriver un train. Un homme se couche sur la voie. Vous savez qu'il va être écrasé, mais ce n'est pas parce que vous le savez qu'il va être écrasé. Vous me répondrez que Dieu, lui, peut empêcher l'homme de se perdre. Oui, mais en supprimant le libre-arbitre, ce qui est un plus grand mal, comme nous l'avons vu plusieurs fois.

Prenez un autre exemple: Vous avez un ami qui prend un mauvais chemin. Vous cherchez pour tous les moyens à l'en détourner. Il persiste dans son erreur. Vous prévoyez qu'il se perdra. Est-ce parce que vous prévoyez sa perte qu'elle arrivera? N'avez-vous pas témoigné à votre ami toute l'amitié, toute la bonté possible? Pourquoi se perd-il? Parce qu'il le veut que vous ne puissiez pas agir sur son libre-arbitre. De même, pourquoi des hommes se dam-

ne pas à la miséricorde de Dieu, car il a prodigé sa miséricorde aux pécheurs humains, toute leur vie, comme nous l'avons vu tout à l'heure, en cherchant à les détourner de leur perte, et de plus il exerce encore sa miséricorde en les punissant moins qu'ils ne le méritent.

"L'éternité des peines ne répute pas non plus à la justice de Dieu". On dit qu'une peine éternelle est trop pour une faute d'un moment. Il faut répondre que la peine n'est pas proportionnée à la durée d'une faute, mais à sa gravité. C'est en un moment que l'on tue un homme ou que l'on commet quelque autre crime, et c'est la justice humaine, elle-même, qui inflige des peines éternelles à ceux qui commettent des crimes énormes. On dit que la sagesse d'infliger des peines médiocres, et que le châtiment éternel est inutile pour l'amendement du coupable. En s'abstenant d'infliger la peine éternelle, on ne peut que faire pire, car la correction du coupable n'est pas la correction de l'ordre trouble, mais la correction de l'ordre trouble, et le bien n'est que le bien.

Enfin, "les peines éternelles ne réparent pas à la sagesse de Dieu". On dit que la sagesse d'infliger des peines médiocres, et que le châtiment éternel est inutile pour l'amendement du coupable. En s'abstenant d'infliger la peine éternelle, on ne peut que faire pire, car la correction du coupable n'est pas la correction de l'ordre trouble, mais la correction de l'ordre trouble, et le bien n'est que le bien.

La vie terrestre finit, il n'est plus temps de mériter, ni de se repentir. C'est comme un examen passé: on ne peut rien y ajouter. C'est encore comme une journée de travail faite: elle est ce qu'elle est, on ne la recommence pas.

LA RAISON ELLE-MÊME exige que l'enfer existe. Dieu est le justicier, le maître et le législateur de la société humaine. Conçoit-on qu'il n'ait pas posé à ses lois une sanction efficace? Conçoit-on que quelque chose puisse échapper à cette sanction portée par quelqu'un à qui rien ne peut échapper, et qui ne peut rien oublier, puisque "tout lui est présent"? Or il est manifeste que cette vie les actions humaines ne sont pas toutes rétribuées comme elles le méritent: les justes sont souvent affligés, et les méchants sont souvent prospères. Il faut donc une compensation finale.

Mais la... on pourrait-elle montrer l'éternité de l'enfer, si nous n'avons la commissions pas déjà par la foi?

Oui.

3o-Sans l'éternité des peines, la sanction ne serait pas suffisante. Le pécheur dirait: "A quoi bon me gêner puisqu'un jour viendra où je prendrai place avec les justes?"

2o-L'ameinement serait lui aussi une sanction insuffisante.

3o-Dieu pourrait être méprisé et sa justice méconnue. Satan serait vainqueur au ciel et pourrait se vanter d'être plus fort que Dieu, d'avoir vaincu, finalement, le Dieu devant lui, et de n'avoir pas péché.

"L'éternité des peines" de l'enfer ne

"Fruit-a-tives" vous délivrera des gas de la fatigues des douleurs d'appareils et vous rendra la vie agréable. Mme Annie Glover, Ottawa, écrit:

"Souffrant d'indigestion, de constipation, d'aigreurs d'estomac, j'essayai "Fruit-a-tives". Ces maux disparurent bientôt."

"Fruit-a-tives" agit d'une manière naturelle sur le système. Il fortifie promptement et sans violence toute la voie digestive. Il redonne la vigueur aux intestins et aux reins, adoucit l'estomac. Prenez-vous une boîte de 25c ou de 50c chez votre pharmacien aujourd'hui même. Malade fin aux troubles digestifs. 651

1904 Vingt-cinquième 1929
BACHELOR ANNIVERSAIRE
BACHELOR de WILSON

Un meilleur Cigare
une meilleure valeur

GRACE À
L'ENVELOPPE D'ÉTAIN

A QUELQUE point de vue que vous la considériez, l'enveloppe d'étain accentue incommensurablement le plaisir que vous éprouvez à fumer le Cigare Bachelor.

Enveloppé d'étain argenté, ce fameux Cigare à 10c vous parvient aussi frais qu'au sortir de la fabrique, avec toute la richesse et la douceur délicieuse du Havane 100% pur qu'il contient.

Protégé par l'enveloppe d'étain, le Bachelor n'est pas exposé à se briser, à s'user ni à se défaire dans la poche d'habit ou l'étui.

Fumez un Bachelor aujourd'hui même. Vous constaterez que c'est un meilleur Cigare et une meilleure valeur que jamais, à cause de l'enveloppe d'étain.

Enveloppé séparément d'étain 10c
ainsi qu'en paquets de 5 pour le gousset

Le Cigare

BACHELOR
de WILSON

LE CIGARE À 10c SE VENDANT
LE PLUS AU CANADA

Les Américains sont blancs par les Maple Leafs au score de 6 à 0

Le boxeur allemand Schmeling fait sa propre publicité

Une rencontre entre le poids-lourd allemand et Jack Sharkey pourrait bien donner raison à Max. — La gloire de Sharkey reposait uniquement sur trois "knockouts" qu'il avait infligés à des ex-champions.

PROJETS DE 1930

Le poids lourd allemand Schmeling a écrit, dans le "Sport de Zurich", Allemagne, un long article.

Schmeling ne s'y montre peut-être pas très modeste, mais ce qu'il pense de lui-même et de Sharkey peut ne pas être éloigné de la vérité, et un match entre les deux hommes pourrait peut-être bien confirmer l'opinion du poids lourd allemand, candidat au titre mondial toutes catégories.

Parce que Jack Sharkey a battu Max Baer, Tommy Loughran, l'ex-champion du monde des poids lourds, il y a des gens qui le considèrent dès maintenant comme le futur champion du monde.

Les boxeurs, les journaux, les sans-filistes et les magazines veulent que je leur dise comment je me comporterais dans un combat avec l'Esthonien. Et bien! sans me vanter, — ce qui semble faire au contraire Sharkey, — je crois tout de même pouvoir dire que le battant par k. o. avant la fin de la huitième reprise.

On m'a comparé à Dempsey, mais je ne voudrais pas être le Dempsey qui a battu Sharkey et Tunney, mais celui qui battit Firpo, Carpenter et Willard.

Et peut-être battre Sharkey plus facilement que Dempsey, car je crois que je boxe plus vite que lui. Du reste, l'ex-champion du monde m'a dit, un jour que je boxais avec lui, que je boxerais mieux que lui.

Or, pendant mon séjour en Allemagne, mes gérants me tiennent au courant de tout ce qui se passe aux États-Unis.

La gloire de Sharkey repose uniquement sur les k. o. qu'il infligea à trois ex-champions de poids lourds. Deux pouvaient encore se tenir debout après le combat; seul le troisième Delaney, était fini.

Mike McTigue, un monsieur déjà âgé, était encore en possession de ses moyens lorsque l'arbitre l'obligea à abandonner, un coup de Sharkey lui ayant crevé une artère.

La plus belle victoire de la carrière de Sharkey est sa victoire récente sur Loughran, un boxeur expérimenté, dont les coups sont aussi dangereux que les coups de griffe d'un tigre. Avant le combat, Loughran était en état de corps de préférence, de manière à empêcher Sharkey de boxer vite.

Pourtant, Loughran a été souvent battu k. o. par des boxeurs qui pesaient plus de 40 livres de moins que Sharkey. Et le coup qui le mit k. o. fut-il vraiment formidable, puisqu'il releva à moitié, à 57.

Je suis sûr qu'un seul coup bien appliqué doit pouvoir descendre Sharkey, et qu'un boxeur bien entraîné, avec un k. o. dans chaque main, n'en fera qu'une bouchée.

Les connaissances ont déclaré, à mon combat contre Paulino, aucun boxeur dans ces dernières années n'avait boxé aussi vite et donné des coups aussi durs que moi. Sharkey a refusé de rencontrer

EN MARGE DE LA SEANCE DE SAMEDI LE 7

Le promoteur Masson est à mettre la dernière main à l'organisation du programme pugilistique de samedi. — Le rôle de la Commission.

Le promoteur Masson est à mettre la dernière main à son programme de boxe qu'il offrira au public de Sherbrooke samedi soir au Manège Militaire de la rue Belvédère.

Masson a maintenant retenu les services de tous ses hommes et il prendra les mesures voulues pour que les meilleurs joueurs de l'arène qui doivent figurer au programme de samedi soir ne soient à leur poste samedi soir.

Le promoteur et la Commission Athlétique de Sherbrooke veulent que les amateurs n'aient aucun desappointement et ils feront tout le possible pour arriver à ce but. On sait que Quellet est l'un des meilleurs boxeurs qui soient venus à Sherbrooke et il aura sûrement samedi un fort adversaire dans la personne de Mack Cook qui a fait des luttes sensationnelles à Berlin et dans toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre. Cook est un boxeur scientifique avant tout, et il est assez rare de le voir dans de mauvais coups.

Cette bataille de huit rondes pourrait bien résulter en une partie nulle entre deux hommes de cette valeur. Toutefois, si aucun des deux ne pouvait prendre l'avantage dès le début, il faudrait s'en tenir aux paris d'une partie nulle, mais les amateurs peuvent être sûrs de voir l'une des plus belles rencontres que le promoteur Masson ait données ici, en dépit du fait que l'un n'a l'air de voir deux pugilistes ne soit pas de Sherbrooke. Nous avons d'ailleurs déjà donné les raisons du promoteur à cette question et ces raisons justifient pleinement sa décision.

Taillefer et Rivard fourrurent aussi des émotions dans une bataille de huit rondes également. Ces deux hommes de première classe qui se sont pris prudemment un match tout à fait sensationnel et il ne sera pas étonnant que l'on assiste à une rencontre enlevante entre ces deux boxeurs agiles.

Les billets sont en vente aux endroits suivants: G. Menard, 11 King East; N. Bowling Alloys, Wellington. S. Bonner et Povey, Lunch Cart, Wellington et Belvédère; restaurant Laforest, rue Alexandre; Queen's Hotel, King Ouest; Mason Pool Room, rue Drummond; Lepine et Povey, Lunch Cart, Belvédère sud; restaurant Chamberlain, King Ouest; Bowling Academy, Wellington sud; Hotel Continental, King et Wellington; Fred Povey Lunch Cart, Wellington Sud.

Jack Sharkey, qui se propose évidemment plus facilement et plus vite que son variable nom, Jozua Paul Kukukuska, a déjà commencé son entraînement en vue de sa bataille contre Max Schmeling, ces deux boxeurs sont aussi vaillants l'un que l'autre.

Les parents de Jack Sharkey, qui a trois enfants, étaient de simples paysans, quelque part en Estonie, au nord de la Pologne, dans la région des grands lacs; leur misérable demeure était construite en argile. Il ne lui laissèrent en héritage que deux bras, solidement attachés à un corps vigoureux, qui lui ont permis de mettre \$800,000 de côté, à part les \$300,000 qu'on voudrait bien lui offrir à son prochain combat.

Jack Sharkey, qui se propose évidemment plus facilement et plus vite que son variable nom, Jozua Paul Kukukuska, a déjà commencé son entraînement en vue de sa bataille contre Max Schmeling, ces deux boxeurs sont aussi vaillants l'un que l'autre.

Les parents de Jack Sharkey, qui a trois enfants, étaient de simples paysans, quelque part en Estonie, au nord de la Pologne, dans la région des grands lacs; leur misérable demeure était construite en argile. Il ne lui laissèrent en héritage que deux bras, solidement attachés à un corps vigoureux, qui lui ont permis de mettre \$800,000 de côté, à part les \$300,000 qu'on voudrait bien lui offrir à son prochain combat.

LE RESULTAT DES COMBATS D'HIER SOIR

ST-LOUIS, Mo. 4. — Eddie Shea, de Chicago, a battu Jimmy Montreuil, de Providence, R.I. en 10 rondes. King Tui, de Minneapolis, a battu Joey Kaufman, de New-York, en une ronde. Lou Terry, de St-Louis, a battu Jimmy Jackley, d'Indianapolis, en une ronde.

NEW-YORK 4. — Pete Sanstol, de Norw. a battu Sammie Fisher, de New-York, en six rondes. Solly Ritz, de New-York, a battu Vincent Sanchez, d'Espagne, en six rondes.

— Lisez les annonces. Dix minutes passées avec votre journal quotidien vous épargnent des heures à trotter aux magasins.

— Prenez-vous ce qu'il y a de mieux, ce qui vous est le plus agréable, en dépensant le moins d'argent possible. Lisez les annonces. Elles vous indiquent comment.

PREMIER
SHERBROOKE INVITE PICTURE PLAYHOUSE

Dernière fois
"CARELESS AGE"

avec Douglas Fairbanks Jr. et Loretta Young

Attraction ajoutée
"BLIGHTY"

Une comédie toute parlée et Nouvelles Paramount

A venir: Jeu-Vend-Sam.

GLORIA SWANSON

dans
"THE TRESPASSER"

Sa première production toute parlée et chantée.

VICTORIA

TWO RE-RELEASES DAILY

Aujourd'hui, jeudi et vendredi

Le seul théâtre en ville montrant des films silencieux.

"REBELS OF LIFE"

"THE GODLESS GIRL"

Soirées françaises et anglaises

Soirées bi-joues, ce soir. Cadeaux données à nos habitués

Les Canadiens ont été vaincus hier soir par les Bruins trois à un

Les Pirates, qui escomptaient prendre leur deuxième victoire hier soir ont failli à la tâche contre les Maroons qui l'emportèrent par 2 à 1. — Les Maroons sont sur un pied d'égalité avec les Canadiens à la tête de la division canadienne tandis que les Bruins ont trois points en avance.

SUR LES RANGERS

(Presse Canadienne)

MONTREAL 4. — Le résultat des parties de la N. H. L. ont été les suivants hier soir:

MAROOONS 0 2 0-2

PITTSBURGH 0 1 0-1

TORONTO 0 2 4-6

AMERICAINS 0 0 0-0

CANADIENS 0 1 0-1

BOSTON 2 0 1-3

Les alignements:

Toronto: Chabot, Day, Duncanson, Burch, Boyd, MacIsaac, Reise, Hines, Sheppard, Brydges, Smith, Horner, Patterson, Brydson.

Arbitres: Cy Denney et Odie Cleghorn.

Pittsburgh: Miller, McKinnon, R. Smith, Fredericksen, Trotter, Ward, Wilcox, Stewart, R. J. Smith, Dwyer, Sieber, Bouche, Northcott, Robinson, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Boston: Thompson, Shore, Green, Caron.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

Canadiens: Hainsworth, Burke, S. Mantha, Moreau.

Maroons: Walsh, Monro, Phillips, McNeill, McCaffrey, Lowrey, Drury, Deane, Bouche, Jarvis, Barton, Mannors.

Arbitres: George Millinson et D. O'Leary.

LE HOCKEY INDUSTRIEL OUVRE LE 30

Quatre clubs font partie de la Ligue Industrielle de hockey cette année. — Une lettre du président.

La cédule pour la saison 1929-30 de la Ligue Industrielle de Hockey de Sherbrooke a été connue hier. La saison ouvrira par deux parties, le lundi soir, 30 décembre, à l'arena. La partie suivante aura lieu jeudi soir, 9 janvier 1930, et tous les jeudis soirs suivants, jusqu'au 28 février inclusivement, deux parties seront jouées, après quoi, commenceront les finales. Les clubs, pour l'ouverture, seront la Dion Limitée vs Southern Canada dans la première partie et Julius Kayser vs Canada Silk Products dans la deuxième partie.

La ligue se compose de cinq clubs qui sont: Dion Limitée, Southern Canada Power, Canada Silk Products et Julius Kayser. La cédule suit:

30 décembre: Dion Limitée vs Southern Canada; Julius Kayser vs Canada Silk Products.

9 janvier: Southern Canada vs Julius Kayser; Can. Silk Products vs Dion Limitée.

16 janvier: Southern Canada vs Can. Silk Products; Dion Limitée vs Julius Kayser.

23 janvier: Can. Silk Products vs Julius Kayser; Southern Canada vs Dion Limitée.

30 janvier: Dion Limitée vs Can. Silk Products; Southern Canada vs Julius Kayser.

6 février: Julius Kayser vs Dion Limitée; Can. Silk Products vs Southern Canada.

13 février: Julius Kayser vs Southern Canada; Dion Limitée vs Can. Silk Products.

20 février: Dion Limitée vs Julius Kayser; Southern Canada vs Can. Silk Products.

27 février: Can. Silk Products vs Julius Kayser; Dion Limitée vs Southern Canada.

Le président de la ligue nous communique la lettre suivante:

Sherbrooke, le 3 décembre 1929

Aux Gérants des Clubs, Ligue de Hockey Industrielle Amateur Sherbrooke.

Messieurs:

Nous entrons dans la troisième année de l'histoire de notre Ligue, une année qui devrait être un succès, pour la bonne raison que chaque club s'est renforcé matériellement, et aussi parce que nous jouons toutes nos parties dans le nouvel Arena de Sherbrooke, qui fournit toutes les commodités et le confort désirés par les amateurs du sport.

Je désire aussi vous informer que nous voulons que notre Ligue maintienne le rang que nous avons obtenu dans le passé. Pour arriver à cela, il sera nécessaire que chaque gérant instruisse ses joueurs, quant aux bonnes manières sur la glace. La rudesse de la part des joueurs ne sera pas tolérée, les arbitres ont été avisés à cet effet, et je vous demanderais aussi de bien vouloir donner aux arbitres qui ont charge des parties, tout votre support.

La première partie commencera à 7.45 p.m. et la deuxième partie commencera dix minutes après la fin de la première partie. Les clubs qui ne seront pas prêts à jouer à 7.45 p.m. ou encore, dix minutes après la fin de la première partie, perdront les services d'un joueur pour chaque minute de délai. Cette règle sera observée à la lettre, par les arbitres.

Le public pourra suivre bien plus facilement la bonne fortune des clubs cette année, à cause des programmes officiels qui seront vendus chaque soir à la porte de l'arena. Ces programmes sont très attrayants et quatre prix seront donnés chaque soir aux détenteurs des numéros chanceux, qui seront tirés par les officiers de la ligue, pendant les minutes de repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

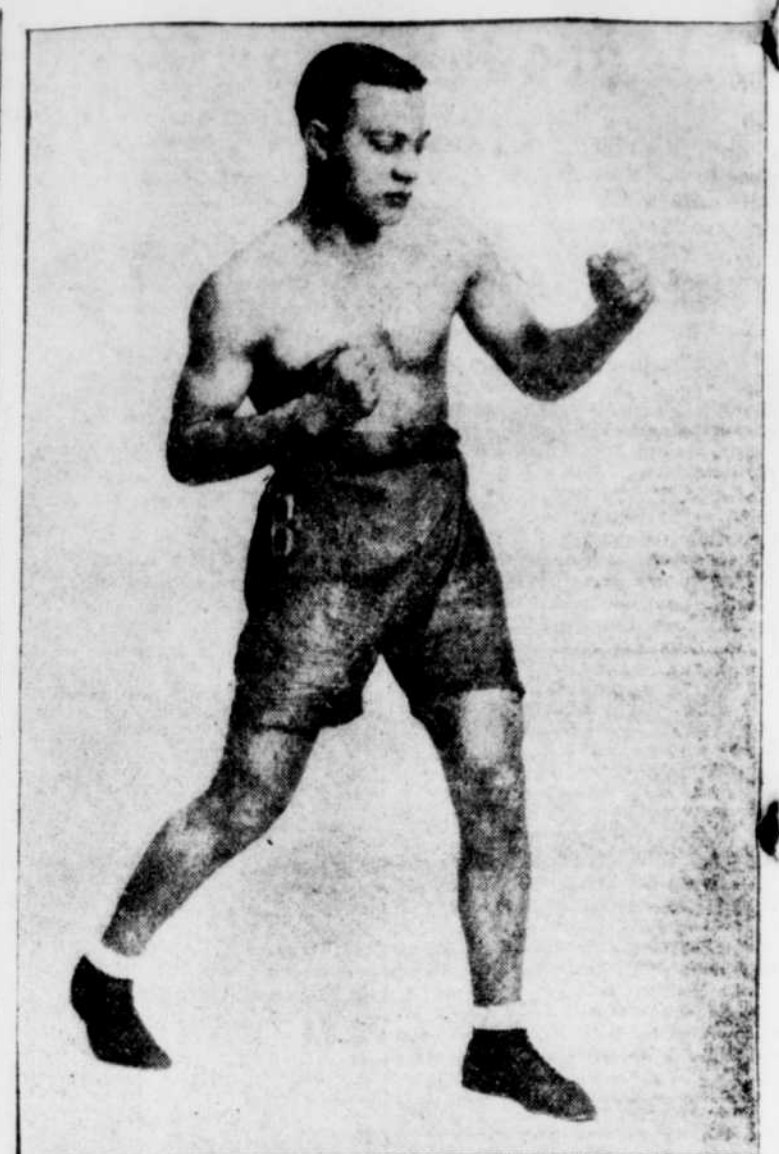
(Signé) JOHN G. WATSON, Président.

repos.

Le succès de notre ligue dépend des gérants et de leurs joueurs. Avec du bon jeu, avec l'esprit de droiture qui doit prévaloir à chaque partie, et avec votre entière coopération, nous pouvons nous attendre à ce que la ligue, se souvenant toujours que la partie est aussi grande et aussi intéressante pour les spectateurs, que pour les joueurs, nous la faisons. Le hockey est le plus grand sport du monde. Rendons donc la partie aussi attrayante que l'est en réalité.

Bien à vous.

(Signé) JOHN G. WATSON, Président.



Tony DULILO, de Montréal, pugiliste à 134 livres, qui fera la lutte à Jack Robidas samedi soir dans un combat de six rondes au Manège Militaire de la rue Belvédère.

Assemblée des raquetteurs

Tous les clubs qui font partie de l'Union Locale des Raquetteurs sont priés d'envoyer des délégués à l'Assemblée de l'Union qui aura lieu demain soir à huit heures et demie à l'hôtel Sinclair.

Les questions à l'étude méritent l'attention de tous les clubs de la ville et le secrétaire donnera lecture de communications importantes et c'est dans l'intérêt de l'Union que tous les clubs se fassent représenter à cette assemblée.

phases avec 565.

Nous donnerons demain le rapport détaillé de ces deux intéressantes rencontres.

recontres.

recontres.

recontres.

recontres.

recontres.

recontres.

recontres.

recontres.

recontres.</

UN NOUVEL AVICULTEUR

Nomination de M. Emile Gauthier, au poste d'Aviculteur de la province de Québec.

L'aviculture bien pratiquée constitue l'une des industries les plus rémunératrices de la ferme. Elle a été activement encouragée en cette province par le ministère de l'Agriculture, qui a toujours mis des instructeurs à la disposition des éleveurs, créé des stations avicoles, aidé à la tenue de nombreuses expositions, fait des distributions d'œufs d'incubation, etc. Mais il y a possibilité de placer cette industrie sur une base encore plus solide et plus avantageuse. Cette amélioration faisait



M. EMILE GAUTHIER

partie du programme agricole émis en 1928, il y a quelques mois par l'hon. M. J. E. Perron, ministre de l'Agriculture, ce dernier vient d'appeler M. Emile Gauthier, aviculteur de Charlevoix, à prendre la direction de la section d'aviculture qui fait partie du service de l'industrie animale. Le nouveau directeur de la section a été pendant plusieurs années l'agronome officiel du comté de Québec, où il s'est fait apprécier par toute la classe agricole par son activité au travail, son infatigable dévouement et la compétence dont il a fait preuve. M. Gauthier est reconnu comme un aviculteur expert, doué d'intuition et persuadé du bel avenir réservé à l'industrie avicole en cette province et il aura certainement largement contribué à la réalisation du nouveau programme agricole du ministère de l'Agriculture, sous le rapport du développement avicole.

M. Gauthier est entré en fonctions au cours du mois de novembre, alors qu'il a pris son bureau au ministère de l'Agriculture à l'Hôtel du Gouvernement, Québec.

Nous lui souhaitons cordialement dans la lourde tâche qu'il assumera tous les succès qui lui méritent sa compétence et son dévouement à la cause avicole.

SUCCES D'UN AGENT DE LA SAUVEGARDE

M. André Gagnon, de Waterville, s'est classé le premier de tout le Canada, dans un concours spécial de la Compagnie. — On lui remet une coupe.

Une quinzaine d'agents et d'agents de la compagnie d'assurance-tyl Sauvegarde, se sont réunis en banquet, hier soir, à l'hôtel New Wellington, pour fêter le succès de M. André Gagnon, de Waterville, lequel vient de se classer premier de tout le Canada dans un concours spécial organisé par la compagnie.

Au cours de ce banquet, qui présidait le gérant de district local, M. Conrad Larose, et auquel assistait M. J. A. Paquette, gérant provincial de la Sauvegarde, ont remis à M. Gagnon une magnifique coupe, don du président Ducharme.

Des discours furent prononcés par MM. C. Larose, Paquette, Gagnon, Maurice Dion et quelques autres. Le principal discours fut celui de M. Paquette. Après des félicitations à M. Gagnon et Larose pour le bon travail accompli, M. Paquette fit l'éloge des agents du district et prédisait qu'avant longtemps Sherbrooke serait un des territoires les plus productifs de la compagnie.

Il souligna aussi l'importance, pour un peuple, d'être économiquement indépendant et relata les progrès énormes faits en notre pays à ce point de vue depuis 25 ans. Le capital canadien, dit-il, est de \$23,000,000 a passé à \$300,000,000.

Cette montée n'a pour raison première que le travail ardu et la vision de Canadiens français courageux.

M. Gagnon, Dion et autres ont sur cet événement, leurs souvenirs personnels de leurs relations avec la compagnie et ses agents.

Assistèrent à ce banquet: MM. J. A. Paquette, Conrad Larose, G. M. Dion, Ferdinand Larose, Henri Grégoire, Edouard Langlois, André Gagnon, Armand Drouin, Célestin Lafontaine, Gérard Fortin, Ant. Roy, Charles St-Denis et R. Bachand, ex-directeur de la Sauvegarde et demeurant à Waterville.

PRODUCTRICE DE CAOUTCHOUC

WEST ORANGE, N.-J. 4. — Thomas A. Edison, au cours de l'une de ses interviews laconiques qui le caractérisent, a révélé la découverte d'une plante qui produira le caoutchouc sur une base payante.

Une série de questions ont été posées au vieil inventeur à son laboratoire, et il a répondu par écrit à chacune.

On lui posa la question: "avez-vous trouvé une ou plusieurs plantes qui produisent une quantité satisfaisante de caoutchouc pour fins commerciales?"

Il répondit par le simple mot "oui".

UN RECUL QUI N'AFFECTA PAS LES AFFAIRES

C'est de quoi témoignent les statistiques du mouvement industriel, après la dernière baisse en Bourse.

RAPPORT DE BANQUE

Le violent recul des cours en Bourse a été l'événement du mois. Jamais il n'y a eu de baisse aussi prolongée ni de ventes de titres en volume aussi énorme que ces dernières semaines. Les liquidations, toutefois, ont été terminées sans faillites importantes de courtiers ou d'institutions financières, sans trop de resserrement des marchés monétaires et sans réaction défavorable sur le commerce et l'industrie. C'est de quoi témoignent des statistiques officielles, comme aussi bien les états de profits et les bilans des grandes corporations commerciales et les statistiques du mouvement industriel. Sans doute y a-t-il quelques entraves au développement de la production, tel aussi le ralentissement de la production automobile et celui des industries connexes; mais le sentiment général est que les affaires sont bien assises et continuent sur une haute échelle. Le déficit de la récolte de blé ne peut disparaître, mais la désorganisation causée par le refus de vendre le grain prendra fin.

Le commerce extérieur du Canada en octobre a été de \$236,914,000, soit environ \$30,000,000 de moins que l'an dernier. Les importations ont augmenté de \$2,837,000 et les exportations, diminuées de \$22,511,000. Cette diminution est due entièrement au recul des exportations de blé et de farine, dont la valeur est tombée de \$55,288,000 l'an dernier à \$32,130,000. Il y a eu aussi un recul des exportations de fromages de \$5,590,000 à \$3,425,000, ou d'environ 40 p. 100. Il y a eu un accroissement de \$1,040,000 pour le cuivre, de \$218,000 pour le nickel, et de \$508,000 pour les automobiles et pièces de rechange. Pour les sept mois écoulés de la présente année fiscale, le commerce extérieur a atteint \$1,481,195,000, ou \$44,062,000 de moins que pour la période correspondante de l'an dernier. Du point de vue des balances, le commerce extérieur est devenu une balance défavorable de \$80,447,000, la valeur des exportations de blé et de farine ayant fléchi de \$106,489,000 par rapport à 1928.

Les changements ferroviaires, le grain, excédent, réduisant un trafic de marchandises. Le total des chargements au Canada, cette année, jusqu'au 12 octobre, était un peu au-dessus de l'an dernier; mais le 9 novembre il y avait 47,532 wagons de moins qu'en 1928. Le déficit de la récolte des provinces de la Prairie suffit et au-delà, à expliquer cette diminution. Les chargements de grains et des dérivés du grain au 9 novembre, étant de 135,671 wagons au lieu de 192,828 l'an dernier. Les autres matières essentielles, de même que les marchandises et les produits divers, ont fourni un trafic très considérable. Les derniers relevés nous donnent pas de fléchissement, car les wagons chargés au cours des quatre semaines finissant le 9 novembre sont plus nombreux qu'il y a un an pour le bétail vivant, les pâtes et papiers, les minerais, les marchandises et les produits divers, et à peine moins nombreux pour les blés à couvrir.

Les travaux deviennent moins actifs; ils se continueront toutefois sur une assez forte échelle au cours de l'hiver. On enregistre cette année un chiffre plus élevé que jamais, non seulement pour les habitations, bureaux et usines, mais aussi pour les ouvrages d'art. On estime les contrats adjugés pendant le mois d'octobre à \$57,083,000, une augmentation de 21 p. 100 par rapport à septembre et de 39 p. 100 par rapport à octobre 1928.

L'industrie est assez active et ne présente pas de changement au cours du mois, les usines textiles produisant à quelque 80 p. 100 de leur capacité, les priorités sont occupées, la production du fer et de l'acier augmente, l'industrie papetière marche à 80 p. 100 de sa capacité (octobre), la chaussure maintient sa production au niveau de l'an dernier, les ateliers de chemises de fer ont ralenti la production et les fabricants d'automobiles traversent une période de marasme saisonnier. A noter l'abaissement dans les Cantons de l'Est de la Province de Québec, dans plusieurs filiales d'entreprises étrangères, les usines actuellement en voie de construction, amélioreront, une fois terminées, le marché de la main d'œuvre.

Les dernières statistiques de l'Office fédéral de la Statistique nous montrent l'importance de la récolte canadienne de pommes de terre; celle-ci, quoique sensiblement plus faible qu'en 1928, a une valeur de \$67,451,000, ou \$26,577,000 de plus qu'en 1928. La récolte des pommes a été bonne dans tout le pays, et excellent en Nouvelle-Ecosse, province qui compte exporter près de 2,000,000 barils.

Les changements les plus importants qu'on relève dans le rapport des banques pour le mois de septembre sont une augmentation des dépôts à préavis, de la circulation, des prêts courants et des prêts à demande au Canada et ailleurs (augmentation peu marquée dans ce dernier cas).

Sur le marché des changes, la situation de New-York à la fin d'octobre a été à Montréal une demande extraordinaire de papier sur New-York qui a fait monter le taux à 3 p. c. de prime; après s'être tenu plusieurs jours autour de 2 1/4 p. c., celui-ci a reculé rapidement à 1 3/4 p. c. Ce mouvement a fait fléchir la livre fortement, les câbles atteignant jusqu'à \$5, pour réagir ensuite à \$4.96. Les autres devises ont subi des fluctuations équivalentes sauf le florin, qui a atteint un sommet de 41.45, et la peseta, qui a coté 14.60, puis reculé à 14.25.

Sur le marché des obligations, certains porteurs désireux de profiter de la baisse de la Bourse ont liquidé.

(A suivre en page 9)

\$30,000,000 (maximum de l'émission) Beauharnois Power Corporation Limited

(qui aura propriété et contrôle de la Beauharnois Light, Heat and Power Company et autres entreprises subsidiaires qui procèdent actuellement à l'aménagement de 500,000 c.v. sur le Saint-Laurent).

Obligations 6% — 30 ans, nantissement et fonds d'amortissement

Avec certificats de boni d'actions et certificats de droits de souscription d'actions.

Echéance: 1er octobre 1959.

Jouissance: 1er octobre 1929.

Principal et intérêts semestriels (1er avril et 1er octobre) payables au choix du détenteur en monnaie à cours légal du Canada à toutes les succursales de la Banque de Montréal au Canada (le Yukon excepté), ou en monnaie d'or des Etats-Unis des poids et titres actuels, à l'agence de ladite Banque en la cité de New-York, ou en monnaie sterling au taux de change fixe de \$4.86 2/3 à la livre, au bureau principal de ladite Banque à Londres, Angleterre. Racheables en tout temps, en totalité ou en partie, pour le fonds d'amortissement ou autrement, au gré de la Corporation, sans préavis de 60 jours, à 103 1/2% jusqu'au 1er octobre 1934 inclusivement; et par la suite, jusqu'à l'échéance, à 103% moins 1/2% pour chaque période de cinq années ou fraction de période écoulée depuis le 1er octobre 1934, et dans chaque cas avec l'intérêt couru jusqu'au jour du rachat.

Obligations à coupons, avec privilège d'entassement du principal seulement, du nominal de \$1,000, \$500 et \$100. Obligations entièrement nominatives en coupures de \$1,000 et autres multiples autorisés.

Fiduciaire: THE ROYAL TRUST COMPANY, de Montréal.

Certificat de Droit de Souscription d'Actions

Chaque obligation sera également munie d'un Certificat de droit de souscription d'actions donnant droit au porteur contre remise dudit Certificat au fiduciaire en tout temps à compter du 1er octobre 1932 (ou telle autre date antérieure qui pourra être communiquée aux porteurs d'obligations de la manière qui sera stipulée dans le Certificat), mais pas plus tard que le 1er octobre 1937, d'acheter à \$35.00 l'action, des actions ordinaires (sans nominal), classe B sans droit de vote, et entièrement libérées de la Beauharnois Power Corporation Limited, à raison de vingt actions par \$1,000 d'obligations à nantissement. Ledit Certificat ne pourra être détaché du titre que par le fiduciaire au moment de sa remise, sauf le cas où le titre serait racheté, auquel cas il sera détachable par le fiduciaire et restera valide jusqu'au 1er octobre 1937.

Advenant en n'importe quel temps une disposition pour la vente en bloc de tout ou partie de son actif, un avis de soixante jours pourra être donné par la Corporation, pendant lesquels le droit de souscription conféré par le Certificat pourra être exercé; mais à l'expiration de ce délai le droit prendra fin. Mais toutes les actions ordinaires, classe B, ainsi achetées à ou avant telle expiration, auront droit de participer à ladite distribution de l'actif. La Corporation se réserve le droit d'augmenter le montant de ses actions autorisées ou en cours et de modifier d'autre façon sa capitalisation, mais dans le cas de subdivision ou de consolidation de ses actions ordinaires, classe B, ou de leur conversion en actions d'une autre sorte, elle fera les rajustements nécessaires aux droits de souscription conférés par le Certificat. Le tout, tel qu'il sera stipulé plus au long dans le Certificat de droit de souscription d'actions.

Les Banquiers ont reçu l'information ci-dessous de M. R.-O. Sweezy, président de la Beauharnois Power Corporation Limited:

La Beauharnois Power Corporation Limited a été constituée en vertu des lois du Dominion du Canada, aux fins de posséder ou contrôler toutes les actions en cours de la Beauharnois Light, Heat and Power Company (laquelle procède à l'aménagement hydro-électrique de Beauharnois) ainsi que de ses filiales, la Beauharnois Land Company, la Beauharnois Transmission Company et la Beauharnois Construction Company.

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY

La Beauharnois Light, Heat and Power Company a fait l'acquisition en vertu d'un bail de la Province de Québec se prolongeant jusqu'en l'an 2003, et avec l'autorisation du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Province de Québec, de droits d'aménagement hydro-électrique sur le Saint-Laurent, environ vingt-cinq milles en amont de Montréal. Son usine électrique, dans laquelle on projette d'installer l'équipement nécessaire à la production de 500,000 c.v., sera érigée à l'ouest de la ville de Beauharnois, sur le lac Saint-Louis. Cet aménagement comporte la construction d'un canal d'environ quinze milles de longueur, rive sud du Saint-Laurent, allant du lac Saint-François au lac Saint-Louis. Conformément aux conditions imposées par le Gouvernement fédéral, les plans ont été établis de telle façon que, si le projet de canalisation du Saint-Laurent est mis à exécution, le canal pourra servir en même temps pour fins de navigation et de production d'énergie. Outre les droits susdits, la Beauharnois Light, Heat and Power Company a passé un contrat avec The Montreal Cotton Company, qui prévoit l'acquisition des droits que possède cette dernière d'opérer un dévatement des eaux du Saint-Laurent au lac Saint-François pour fins de production d'énergie. De l'avis des ingénieurs de la Compagnie, le volume d'eau disponible aux endroits susdits, lorsqu'il sera détourné par le canal, pourra produire 500,000 c.v., soit 7,500,000 kilowatt-heures par jour. Entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis, la dénivellation du Saint-Laurent atteint quatre-vingt-trois pieds répartis en une suite de rapides, ce qui fait de cette partie du fleuve l'un des pouvoirs d'eau les plus importants du Canada, avec les 2,000,000 c.v. qu'elle est susceptible de produire. Le débit d'étiage moyen dans cette partie du fleuve est d'environ 220,000 pieds cubes par seconde. Là-dessus il y a un accroissement de 120,000 pieds cubes par seconde affectés à la production d'énergie électrique, ce chiffre comprenant la quantité d'eau ou concédée à la Beauharnois Light, Heat and Power Company, la totalité d'énergie à livrer en vertu des susdits contrats sera requise bien avant l'expiration de la période de cinq années. Ces deux contrats représentant 400,000 c.v. sur les 500,000 c.v. qu'on est en voie d'aménager, et on compte que le reste de l'énergie disponible aura été vendue avant l'achèvement de l'usine. Les plans d'aménagement ont été combinés de façon à produire au plus bas prix possible la quantité d'énergie qui sera requise chaque année.

CONTRATS DE VENTE D'ENERGIE

La Beauharnois Light, Heat and Power Company a passé des contrats dont la durée se prolonge au-delà de l'échéance des présentes obligations, avec la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario pour la vente de 250,000 c.v. et avec la Montreal Light, Heat and Power Consolidated pour la vente de 150,000 c.v. Les premiers livraisons d'énergie en vertu de ces contrats devront s'effectuer le 1er octobre 1932; elles s'accroîtront ensuite chaque année pour atteindre leur total au bout de cinq ans. L'expérience requise permet d'anticiper que, vu la demande rapidement grandissante d'énergie électrique, la totalité d'énergie à livrer en vertu des susdits contrats sera requise bien avant l'expiration de la période de cinq années. Ces deux contrats représentant 400,000 c.v. sur les 500,000 c.v. qu'on est en voie d'aménager, et on compte que le reste de l'énergie disponible aura été vendue avant l'achèvement de l'usine. Les plans d'aménagement ont été combinés de façon à produire au plus bas prix possible la quantité d'énergie qui sera requise chaque année.

PROFITS

Les ingénieurs de la Beauharnois Light, Heat and Power Company estiment qu'en vendant et livrant les 500,000 c.v. actuellement en cours d'aménagement, les profits annuels consolidés de la Beauharnois Power Corporation Limited et de ses filiales (après déduction des frais d'exploitation) disponibles pour l'intérêt et l'amortissement des obligations premières hypothèques de la Beauharnois Light, Heat and Power Company ainsi que des présentes Obligations à nantissement, s'élèveront à plus de \$6,200,000.

On calcule que l'intérêt annuel et les versements au fonds d'amortissement sur les titres que la Beauharnois Light, Heat and Power Company doit émettre afin de terminer l'aménagement des 500,000 c.v., seront de \$2,750,000.

Solde disponible pour l'intérêt annuel et l'amortissement des présentes Obligations à nantissement \$3,450,000.

Intérêt annuel et versements au fonds d'amortissement sur les présentes Obligations à nantissement \$1,950,000.

Les revenus provenant de la vente et de la livraison des 400,000 c.v. actuellement vendus par contrat à la Compagnie d'énergie hydro-électrique d'Ontario et à la Montreal Light, Heat and Power Consolidated seront plus que l'équivalent de tous les frais d'exploitation actuels de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, de l'intérêt et de fonds d'amortissement des obligations premières hypothèques de la Compagnie dont l'émission est projetée, et de l'intérêt et de fonds d'amortissement de ces obligations à nantissement et fonds d'amortissement.

GARANTIE

Les Obligations à nantissement seront garanties par une première charge fixe portant spécialement sur toutes les actions en cours, à n'importe quel moment, de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, la Beauharnois Construction Company, la Beauharnois Land Company et la Beauharnois Transmission Company, sur toutes les actions de toute autre corporation achetées avec le produit des Obligations à nantissement, et sur le principal de toute créance en faveur de la Corporation née de l'affectation du produit des obligations;

Nous offrons ces obligations conditionnellement à leur émission et livraison entre nos mains, et à l'approbation de MM. Meredith, Holden, Heward & Holden, pour le compte de la Corporation, et de MM. Blake, Lash, Anglin & Cassels, pour le compte des Banquiers, quant à la constitution et à l'organisation de la Corporation, l'émission de son capital et la création et l'émission des Obligations, et de M. Aimé Geoffrion, C.R., quant aux contrats de vente d'énergie déjà conclus.

ministration était une action ordinaire, classe A. A la fin de cette période de dix années, les actions privilégiées d'administration seront automatiquement converties en actions ordinaires, classe A; mais avec le consentement unanime des porteurs desdites actions, elles pourront l'être avant cette époque. Ces actions ont été créées afin d'assurer une administration, et une politique suivie pendant l'importante période de début qu'est celle de la construction et de la mise en marche de l'usine hydro-électrique de la Beauharnois Light, Heat and Power Company; elles ont été souscrites au nom de la firme Newman, Sweezy & Company, Limited, ainsi que de The Dominion Securities Corporation, Limited, et elles seront détenues par celles-ci et/ou par des cessionnaires de leur choix.

Les actions ordinaires, classe B, sans droit de vote, ne comportent pas le droit d'assister aux assemblées ni celui d'y voter, mais, quant au reste, comportent les mêmes droits que les actions ordinaires, classe A, à tous les points de vue.

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY

(Projet d'émission d'obligations)

La Beauharnois Light, Heat and Power Company se propose d'émettre en temps utile des obligations, débiteures ou autres titres pour des montants (qu'on estime à \$50,000,000) que ses administrateurs jugeront de temps à autre suffisants, et aux sommes dont elle pourra disposer sur le produit de l'émission des Obligations à nantissement, pour compléter l'aménagement des cinq mille (50,000) c.v. Les obligations, débiteures et autres titres susdits ne constitueront pas une émission maxima, mais au contraire la Compagnie sera autorisée à émettre d'autres titres comme il est exposé ci-dessous plus en détail.

CONTRATS DE VENTE D'ENERGIE

La Beauharnois Light, Heat and Power Company a passé des contrats dont la durée se prolonge au-delà de l'échéance des présentes obligations, avec la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario pour la vente de 250,000 c.v. et avec la Montreal Light, Heat and Power Consolidated pour la vente de 150,000 c.v. Les premiers livraisons d'énergie en vertu de ces contrats devront s'effectuer le 1er octobre 1932; elles s'accroîtront ensuite chaque année pour atteindre leur total au bout de cinq ans. L'expérience requise permet d'anticiper que, vu la demande rapidement grandissante d'énergie électrique, la totalité d'énergie à livrer en vertu des susdits contrats sera requise bien avant l'expiration de la période de cinq années. Ces deux contrats représentant 400,000 c.v. sur les 500,000 c.v. qu'on est en voie d'aménager, et on compte que le reste de l'énergie disponible aura été vendue avant l'achèvement de l'usine. Les plans d'aménagement ont été combinés de façon à produire au plus bas prix possible la quantité d'énergie qui sera requise chaque année.

PROFITS

Les ingénieurs de la Beauharnois Light, Heat and Power Company estiment qu'en vendant et livrant les 500,000 c.v. actuellement en cours d'aménagement, les profits annuels consolidés de la Beauharnois Power Corporation Limited et de ses filiales (après déduction des frais d'exploitation) disponibles pour l'intérêt et l'amortissement des obligations premières hypothèques de la Beauharnois Light, Heat and Power Company ainsi que des présentes Obligations à nantissement, s'élèveront à plus de \$6,200,000.

On calcule que l'intérêt annuel et les versements au fonds d'amortissement sur les titres que la Beauharnois Light, Heat and Power Company doit émettre afin de terminer l'aménagement des 500,000 c.v., seront de \$2,750,000.

Solde disponible pour l'intérêt annuel et l'amortissement des présentes Obligations à nantissement \$3,450,000.

Intérêt annuel et versements au fonds d'amortissement sur les présentes Obligations à nantissement \$1,950,000.

Les revenus provenant de la vente et de la livraison des 400,000 c.v. actuellement vendus par contrat à la Compagnie d'énergie hydro-électrique d'Ontario et à la Montreal Light, Heat and Power Consolidated seront plus que l'équivalent de tous les frais d'exploitation actuels de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, de l'intérêt et de fonds d'amortissement des obligations premières hypothèques de la Compagnie dont l'émission est projetée, et de l'intérêt et de fonds d'amortissement de ces obligations à nantissement et fonds d'amortissement.

GARANTIE

Les Obligations à nantissement seront garanties par une première charge fixe portant spécialement sur toutes les actions en cours, à n'importe quel moment, de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, la Beauharnois Construction Company, la Beauharnois Land Company et la Beauharnois Transmission Company, sur toutes les actions de toute autre corporation achetées avec le produit des Obligations à nantissement, et sur le principal de toute créance en faveur de la Corporation née de l'affectation du produit des obligations;

Nous offrons ces obligations conditionnellement à leur émission et livraison entre nos mains, et à l'approbation de MM. Meredith, Holden, Heward & Holden, pour le compte de la Corporation, et de MM. Blake, Lash, Anglin & Cassels, pour le compte des Banquiers, quant à la constitution et à l'organisation de la Corporation, l'émission de son capital et la création et l'émission des Obligations, et de M. Aimé Geoffrion, C.R., quant aux contrats de vente d'énergie déjà conclus.

PRIX: 100 et l'intérêt couru

On prévoit que les certificats ou reçus provisoires du Fiduciaire pourront être délivrés le ou vers le 17 décembre 1929.

Newman, Sweezy & Company
Limited

Dominion Securities Corporation
Limited

Wood, Gundy & Company
Limited

A. E. Ames & Co.
Limited

James Richardson & Sons
Limited

Société de Placements du Canada

Les affirmations ci-dessus nous paraissent exactes, mais elles ne sauraient en aucune circonstance être considérées comme des représentations de notre part.

Quelques causes à l'origine du cancer, d'après un expert

Ce sont les excroissances charnues, le frottement des lunettes sur le nez, les joues, les tempes et l'arrière des oreilles, les irritations générales de la peau, etc. — L'usage du radium dans le traitement de cette maladie.

EN GARDE CONTRE LES "SPECIALISTES"

(Presse Canadienne)

TORONTO, 4. — Le Dr. Barbara Hunt, de Bangor, Maine, à la séance tenue hier par le congrès de la Société de Radiologie de l'Amérique du Nord, a donné une description intéressante de l'usage qu'elle fait depuis sept ans à sa clinique privée des rayons X et du radium. "Dans une clinique qui utilise le radium et de puissants rayons-X la plus importante partie du travail se fait bientôt en l'absence des rayons X. Tous les organes et toutes les régions du corps peuvent être affectées de cette maladie, dans toutes ses phases", dit-elle. On voit à cette clinique spéciale, située dans un état à population de 100,000 habitants, des patients de la côte, des fermiers, des travailleurs de chantiers et de rivières, aussi bien que des citadins de toutes sortes d'occupations.

Lorsque la clinique ouvrit ses portes, déclare Mme Hunt, la plupart des patients qui se présentaient pour traitement souffraient d'une phase avancée de la maladie, mais à mesure que se répandait la bonne nouvelle du soulagement procuré par le traitement aux rayons, le nombre de cas de cancer au début augmenta et dans un grand nombre de cas on put espérer la guérison des malades.

Origine du cancer
L'une des formes les plus communes de tumeurs malignes que l'on traite par le radium et les rayons-X est le cancer de la peau et de la lèvre. Ce traitement est sans douleur, dit le Dr. Hunt, et d'habitude il ne laisse pas de cicatrice. Parmi les causes à l'origine de ces cancers sont les excroissances charnues, le frottement des lunettes sur le nez, les joues, les tempes et l'arrière des oreilles, les coups de petites branches lorsqu'une personne marche à travers la forêt, les éruptions exanthémateuses qui ne se cicatrisent pas ou se reproduisent à plusieurs reprises, et l'irritation de la peau causée par une machine à tondre au soleil, au vent et à l'eau salée, comme chez les navigateurs et les fermiers.

"Le cancer de la lèvre est une affection sérieuse à cause de sa tendance à s'étendre aux glandes du cou, mais dans la plupart des cas on peut promettre la guérison par l'emploi des rayons", dit le Dr. Hunt. L'usage du tabac, dit-elle, sous ses diverses formes, est la cause principale du cancer de la lèvre, et de mauvaises dents peuvent aussi causer le début de l'excroissance.

Quelques guérisons de cancer du sein par les rayons seuls sont rapportées par le Dr. Hunt. Elle insiste cependant sur la nécessité d'insinuer les rayons à ce sujet, afin que la maladie puisse être découverte et traitée dans ses premières phases. "Tous les cancers diminuent de volume d'une façon remarquable sous l'influence de la radiation, avec amélioration générale immédiate de la santé du patient, et après avoir observé ce phénomène je ne puis qu'avoir confiance dans le traitement par radiation de tous les cancers, avant qu'il ne soit procédé à une intervention chirurgicale", conclut-elle.

Législation nécessaire
Les officiers de la Radiological Society condamnent fortement les personnes qui opèrent des machines à rayons-X ou se servent d'une façon quelconque des rayons sans posséder la compétence et l'expérience nécessaires. On a insisté au congrès sur la nécessité d'une législation au Canada et aux États-Unis en vue de mettre un frein à l'envahissement de ce domaine par de soi-disant "spécialistes" sans compétence. "Les praticiens de la radiation devraient être autorisés tout comme les médecins le sont", déclare le Dr. Leon J. Menville, président du comité de législation de la société.

Deux importants mémoires ont été soumis au congrès hier par les docteurs A.-A. Fletcher et W.-H. Dickson de l'Hôpital Général de Toronto. Ils traitent de l'arthrite, forme grave de rhumatisme, et de ses effets sur le cou. Un grand nombre de ces cas

UN CANADIEN EST PROCLAMÉ LE ROI DU BLE

(Presse Associée)
CHICAGO, 4. — Un producteur de blé du pied des Rocheuses canadiennes, Joseph-H. B. Smith, a été proclamé hier le roi du blé à l'Exposition Nationale du Fort et de Wolf Creek, Alberta, à complot de titre avec un échantillon de blé dur rouge du printemps pesant 663 livres au boisseau.

John L. Pfantz, de Hannibal, Mo., est le nouveau roi du blé, l'épi de blé jaune qu'il exhibait lui ayant valu le ruban pourpre. C'est la 15ème victoire du Canada sur 19 concurrents. Le Canada a pris la tête dans une demi-douzaine de cas à ce concours.

OLIVER RESERVE SON PLAIDOYER

Le fils de l'ex-premier ministre de la Colombie Anglaise est accusé d'avoir roulé un médecin dans le goudron.

(Presse Canadienne)
PENTICTON, C.-A., 4. — L'avocat de Charles Oliver, accusé de "saleté avec violence" en rapport avec l'affaire du Dr V.-E. Latimer, qui fut recouvert de goudron et de plumes le 25 novembre courant, a annoncé hier qu'il réserverait sa défense pour la Cour Supérieure, demandant à entendre par là qu'il s'attend qu'Oliver sera condamné à subir son procès à la suite de l'enquête préliminaire dans son cas. Oliver a été libéré provisoirement en fournissant deux cautions de \$1,000 chacune. On croit savoir que la défense plaidera un alibi lorsqu'il sera libéré le procès en Cour Supérieure. Oliver est le fils de l'ancien premier ministre de la Colombie-Anglaise, aujourd'hui décédé.

BEIGNES DOWNYFLAKES

Les beignes Downyflakes rappellent les jours anciens et les pâtisseries de maman. Ces jolis beignes, sains et appétissants, sont faits des plus purs ingrédients. Frits dans le Crisco, dans une machine automatique et nul ne les touche que vous en ouvrant la boîte qui les contient.

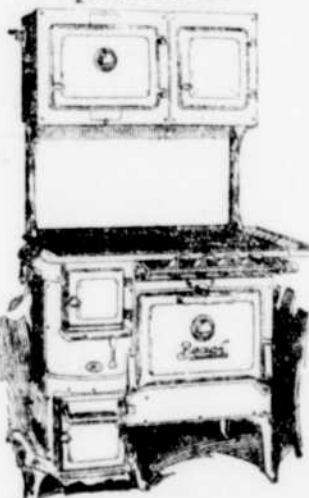
Mangez des Downyflakes
Allatt's
Ne cuisez pas.
Tél. 72-W-7241

PATATES
du Nouveau-Brunswick
aux plus bas prix du marché.
ANDRÉ VEILLEUX
39, rue Belvédère-Sud
Bureau, Tél. 315—Rés. Tél. 7513

ACHETEZ

Votre poêle cette année; Payez-le l'an prochain

Parait, Cuit, Chauffe Mieux



Le Poêle Combiné Beach

Supporte la Comparaison

Un poêle à gaz — un poêle à charbon — un poêle qui réchauffe, le tout en un seul. Allie la commodité, la beauté, l'économie et la sécurité.

Le poêle combiné Beach supporte la comparaison. Fait d'acier et de fonte, sans poids inutile, il est fini d'une triple couche d'email en deux couleurs (4 combinaisons au choix).

Peu double pour l'hiver et l'été. Le feu supérieur peut consommer du bois de 24 pouces.

Spécifications: Grandeur du fourneau à gaz: 16"x18"x12"; Grandeur du fourneau à bois ou charbon: 14"x15"x10"; Grandeur du réchaud: 13"x13"x13"; Grandeur du dessus à cuire, 24"x30"; Hauteur du poêle proprement dit 33"; Espace de plancher requis 41"x29"; Hauteur totale 65"; Tuyau ovale de 6"; Réchaud spécial, 32"x10"x8 1/2".

De construction scientifique en tout et partout, il est économe que d'opération; commode pour la cuisinière; il est un objet de beauté dans la cuisine et l'on peut toujours compter dessus pour obtenir le maximum de sécurité.

Et vendu à des termes pour vous convenir.

Vous faites vos conditions de paiements. Sans Intérêt Additionnel.

POELES BEACH
L. P. FISETTE & CIE
ENREGISTREE
Meilleur Service — Meilleures Valeurs
12 rue Wellington Sud — Téléphone 3059
SHERBROOKE, Que.

DOUZE VAISSEAUX DISPARUS EN MER

Les équipages de deux navires ont été rescapés, et une goélette a péri. — Sans nouvelles de 71 marins.

(Presse Associée)

ST-JEAN, Terre-Neuve, 4. — La nouvelle de l'arrivée de la goélette Jean Blackwood à Fair Islands n'était pas exacte, et l'on a appris hier qu'aucun des douze vaisseaux partis d'Irland pour des ports de l'Atlantique n'est arrivé à sa destination. Les équipages de deux des navires ont abandonné leur vaisseau et ont été rescapés; on sait qu'une goélette a fait naufrage dans la tempête, et le sort des neuf vaisseaux disparus avec soixante-sept hommes et quatre femmes, sans compter l'équipage du Jean Blackwood dont le nombre est inconnu, est un mystère. Une lourde chute de neige nuisait hier à la continuation des recherches par les vapeurs "Boothby" et "Meadow".

Le manque d'appétit

Lorsque vous n'avez pas d'appétit, même pour les mets les plus délicats, soyez sur vos gardes! Vous souffrez probablement d'indigestion nerveuse, causée par le surmenage et l'épuisement. C'est souvent un signe avant-coureur de graves maladies.

Spécialement préparées, les Tablettes Laxatives de Fellows sont un remède rationnel pour la constipation, que leur usage fait définitivement disparaître.

SIROP FELLOWS

SOIREE REUSSIE A ST-ISIDORE D'AUCKLAND

(De notre correspondant)
ST-ISIDORE, D'AUCKLAND, 4. — La soirée qui eut lieu à St-Isidore d'Auckland, ces jours derniers, a rapporté le joli montant de \$405.40.

HUITRES

Sur écaillés ou à la mesure
EN GROS
HOMARD VIVANT
OU CUIT
Téléphonez votre commande.
2255
Atlantic Sea Food
Carter Postal 513
SHERBROOKE, QUE.

La température, l'assistance nominalement ceux qui ont coopéré à l'œuvre de East-Broughton, sont ve- breuse, tout en un mot contribua au succès de cette veillée.

Le comité d'organisation remercie — Mme A. Gilbert et sa fille M.

FABRIQUEES AU CANADA — Gillette — CONNUES DANS LE MONDE ENTIER



Le seul homme dans l'histoire ancienne et moderne, dont on trouve la portrait et l'autographe dans tous les villages et villes de tous les pays du monde est King C. Gillette.

Pourquoi tenter des expériences et risquer d'être déçu? Pour plus de 100,000,000 d'hommes dans le monde entier, Gillette a résolu une fois pour toutes le problème de la barbe. Les ressources de Gillette et son génie inventif vous assurent le confort d'une barbe toujours parfaite. Exigez les Lames Gillette Authentiques.

Véritables Lames Gillette
Les Lames Originales... et le Standard Mondial à la suite de 27 années de perfectionnements continus.

AVEC LE MEILLEUR TRANCHANT QUE L'ON PUISSE OBTENIR DE L'ACIER

Robes de Nuit pour Bébé
49c à 1.00
Robes de nuit en flanelle garnies de dentelle et brodées au plumetis autour de l'encolure. Tailles pour bébés seulement. Blanches. Chacune 49c à 1.00. Au 3e

MAGASIN TECO
Ouvert de 9 a. m. à 6 p. m. Tél. 1600

Robes de Coton pour Bébé
Chacune 49c
Robes de coton avec jabot brodé, garnies de dentelle et brodées sur le bas. Blanches seulement. Tailles pour 6 mois à 1 an. Chacune 49c. Au 3e

Les petits travailleurs de Santa Claus ont fait un beau travail au Royaume des Jouets. Venez voir ça, jeudi!

Venez, vous!
Venez tous!
Venez voir
Santa Claus
au
Royaume des Jouets
Entre 3 et 5 h. p. m.

Grément de Lavage
1.00 et 1.50
Comprenant panier à linge, éponge à linge, corde à linge, cuvette, planche à repasser, planche à laver, fer à repasser, essoreuse et banc. Chacune 1.00 et 1.50.

Petits Services de Cuisine
Chacun 75c
Petits services de cuisine commodes, comprenant cuillères, cuillères à pot, etc., avec jolis manches émaillés, chacun 75c.

Jouets Mécaniques "Trafic"
Les autos circulent, les signaux montent, l'agent de trafic lève la main. 24 pouces de long. Chacun 1.25.
Au deuxième au magasin TECO

Plus Que
17
Jours d'Achats Avant
NOËL!

Appelez 1600
Pour avoir chez vous une démonstration gratuite de la Balayouse Electrique Premier et du Spic Span.

Pour Un Jour Seulement! Jeudi!
60 Robes du Mayfair Shop
Régulièrement \$45.00
A LA MOITIE DU PRIX
22.50

Ce n'est que lors d'une très rare occasion qu'il vous est présenté une aubaine en robes comme celle-ci. Chaque robe est de la marchandise de cette saison; chacune est un modèle de haute qualité venant du Mayfair Shop. Dans le lot se trouvent des robes de sorties et d'après-midi; les tissus et couleurs sont des plus en vogue. Tailles 14 à 44 dans le lot. Remarquez leur prix de vente antérieur et leur réduction présente à la moitié du prix. Vous savez quelle épargne ce peut être. Alors, venez de bonne heure.

Cadeaux Douilletés pour les petits qui Fêteront leur premier Noël!

Couvre-lits
Chacun 98c
Couvre-lit de soie avec panneau blanc au quadrillé. Bleues ou rose-pâle. Dimension 22x30 pouces. Chacun 98c.

Couvre-lits de Berceau
Chacun 59c
Couvre-lits Peppercell à patrons unis et quadrillés. Bleues ou rose-pâle. Dimension environ 30x40 pouces. Chacun 59c. Au troisième au magasin TECO

Couvre-lits de Flanelle
Chacun 1.50
Couvre-lits de flanelle à dessins rayés, avec bordures rose-pâle ou bleues. Dimension 32x36 pouces. Chacune 1.50.

Sacs à Dormir
Chacun 2.95
Sacs à dormir, roses ou bleus, piqués. Chauds et confortables pour les jours froids de l'hiver. Chacun 2.95. Au troisième au Magasin TECO

Couvre-Chaussures pour Enfants et Demoiselles
Pour Enfants
Modèle tout laine, à fermoir à chaîne. Pointures 6 à 10 1/2. — La paire 2.60
Modèle en tissu jersey, à 4 boucles. Pointures 6 à 10 1/2. — La paire 1.90
Modèle en tissu jersey, à 3 boucles. Pointures 6 à 10 1/2. — La paire 1.75
Pour Demoiselles
Modèle tout laine, à fermoir à chaîne. Pointures 11 à 2. — La paire 2.89
Modèle en tissu jersey, à 4 boucles. Pointures 11 à 2. — La paire 2.25
Modèle en tissu jersey, à 3 boucles. Pointures 11 à 2. — La paire 1.89
Au troisième au Magasin TECO

Rideaux de Fenêtres
La Paire 1.98
En fillet crème ou blanc, avec bords festonnés. De 41"x21" verges. La paire 1.98. Au deuxième

MAGASIN TECO
DIRECTION T. EATON CO. DE MONTREAL

Panneaux de Fenêtres
Chacun 1.00
En fillet suisse crème, avec bout festonné. Dimension environ 40"x24" verges. Chacun 1.00. Au deuxième

POISSON FRAIS

Haddock frais, la lb. 18c
Flétan frais, la lb. 35c
Saumon frais, la lb. 35c
Filet frais, la lb. 30c
Morue fraîche, la lb. 15c
Truite de lac, la lb. 35c

Poisson fumé et salé
Viandes fraîches, fumées et salées.

GRATIS

Pour une semaine encore, nous donnerons un bol de porcelaine de 15c, gratis avec tout achat d'une livre de nos thés ou cafés spéciaux.

Biron & Cambron
ENREGISTREE
14, rue King-Est—Tél. 1810